



Rapport sur la transparence 2021

S'engager à améliorer la qualité de l'audit

Table des matières

03 Avant-propos

04 Introduction

01

06

Incarner notre culture et nos valeurs

02

15

Application de l'expertise et des connaissances

03

18

Adopter la technologie numérique

04

22

Entretenir des équipes diversifiées et compétentes

05

30

Association avec les bons clients et les bonnes missions

06

33

Être indépendant, objectif et éthique

07

41

Réalisation de missions de grande qualité

08

46

Évaluation des risques pour la qualité

09

48

Communication efficace

11

55

Annexes

10

50

Suivi et prise de mesures correctives

56 **Annexe A**

Notre structure et notre gouvernance

60 **Annexe B**

Information financière

61 **Annexe C**

Entités d'intérêt public selon l'Union européenne qui sont clientes en audit

Avant-propos

Bien que la pandémie de COVID-19 continue d'influer sur nombre des décisions entourant la gestion de nos vies personnelles et professionnelles au quotidien, chez KPMG, nous nous efforçons de faire en sorte que des jours meilleurs s'en viennent. À cet égard, notre engagement envers la transparence – que ce soit de façon générale ou, plus précisément, au chapitre de la qualité de l'audit et du risque – est essentiel.



Elio Luongo

Chef de la direction et associé principal KPMG au Canada

Au tout début de la pandémie, nous avons pris les mesures nécessaires pour nous adapter avec succès à la nouvelle normalité de notre environnement social et du contexte des affaires. Nous avons ainsi procédé à des investissements dans la technologie numérique, permettant l'instauration du travail virtuel à l'échelle du cabinet, et exploré de nouvelles approches au chapitre de la flexibilité et de l'innovation, grâce auxquelles nos clients ont pu continuer à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de présentation de l'information. Nos efforts sont clairement axés sur l'avenir.

Bien sûr, nous investissons toujours dans notre personnel. L'an dernier, une grande partie de cet investissement a été consacré aux systèmes et aux outils qui ont permis aux membres de notre personnel de continuer à travailler efficacement dans des circonstances inhabituellement difficiles; toutefois, nous accordons de plus en plus d'importance aux types de leviers qui les aideront à optimiser leur performance dans n'importe quelle situation. Qu'il s'agisse d'un soutien direct à la santé physique et mentale, de programmes de perfectionnement des compétences par le biais de l'Académie numérique de KPMG en collaboration avec la Beedie School of Business de l'Université Simon Fraser, ou simplement d'un congé rémunéré supplémentaire pour se reposer et faire le plein d'énergie pendant l'été, nous faisons tout ce que nous pouvons pour outiller nos employés en vue des audits d'aujourd'hui et pour les préparer à ceux de demain.

Nous tirons une grande force de notre travail d'équipe, et c'est pour cela que nous sommes fiers de contribuer à

l'engagement de KPMG International à l'égard des initiatives pour le changement concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Nous commencerons par investir 1,5 milliard de dollars américains au cours des trois prochaines années pour faire progresser les compétences liées aux enjeux ESG, accélérer les nouvelles technologies et passer à l'action par des alliances. Nous croyons qu'il n'est pas exagéré de dire que les comptables joueront un rôle d'accélérateur pour aider à résoudre les problèmes mondiaux urgents, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et aux inégalités sociales. Nous sommes déterminés à changer les choses, et nous croyons que ces changements doivent être faits.

Par ailleurs, nous voyons d'un bon œil les exigences de la Norme canadienne de gestion de la qualité, et nous sommes déterminés à faire en sorte que nos processus et nos systèmes respectent les niveaux les plus rigoureux de reddition de comptes, de transparence, de gestion des risques et de gouvernance à l'échelle du cabinet. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de servir l'intérêt du public. Cette responsabilité sous-tend tout ce que nous accomplissons.

Si la pandémie nous a appris quelque chose, c'est bien que nous sommes tous dans le même bateau. Grâce à notre Rapport sur la transparence 2021, nous voulons illustrer notre dévouement à l'égard des plus hauts niveaux possible d'objectivité, d'indépendance et d'intégrité, et ainsi démontrer notre engagement envers la société, les marchés boursiers et chacun d'entre nous.

Introduction

Alors que le monde continue d'évoluer au gré des défis posés par la pandémie et que des mesures importantes sont prises pour relever les défis environnementaux et sociaux les plus pressants, la transparence demeure plus importante que jamais. Le rôle que nous jouons dans la protection de l'intérêt public n'a jamais été aussi clair et résolu qu'il ne l'est aujourd'hui.



Kristy Carscallen

Associée directrice canadienne,
Audit et certification
KPMG au Canada

C'est la raison pour laquelle, au cours de la dernière année, nous avons travaillé d'arrache-pied à la transformation en investissant dans notre personnel, dans l'innovation et dans les technologies qui améliorent la qualité de l'audit et répondent aux attentes accrues de notre monde en évolution.

Dans le rapport sur la transparence de cette année, nous présentons les efforts soutenus que nous avons consentis pour maintenir et améliorer la qualité de l'audit, ainsi que les changements importants que nous avons apportés pour nous assurer de livrer une prestation dont le niveau de qualité est uniforme à l'échelle de notre réseau mondial.

Notre personnel est au cœur de l'accent que nous mettons sur la qualité de l'audit. Au cours de la dernière année, nous avons pris d'importantes mesures pour soutenir nos équipes et évoluer de façon à attirer les professionnels les plus qualifiés et aider notre personnel à s'épanouir. Nous avons continué d'investir dans le perfectionnement de notre personnel par le biais d'initiatives comme l'[Université numérique de KPMG](#), un programme de premier plan qui permet à nos professionnels de parfaire leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles dans des domaines en pleine évolution tels que la technologie, l'analyse de données, l'apprentissage machine et l'intelligence artificielle. En 2021, nous avons célébré la réussite de notre deuxième cohorte de candidats au certificat d'études supérieures en comptabilité – analyse de données numériques, et la fin de la première année de notre programme de maîtrise, grâce auquel les diplômés du programme de certificat ont pu obtenir une maîtrise en comptabilité – analyse cognitive des données (M. Sc.).

À bien des égards, la pandémie a accéléré l'avenir de l'audit, et nous avons continué de transformer l'expérience d'audit de nos clients et de nos équipes grâce à KPMG Clara. Cette plateforme infonuagique entièrement intégrée et adaptable prend en charge notre méthodologie d'audit, qui a été mise à jour, et favorise l'exécution uniforme des audits à l'échelle mondiale grâce à un flux des travaux intelligent et axé sur les données. Grâce à des capacités avancées d'analyse prédictive, nos professionnels en audit peuvent tirer parti de technologies novatrices et émergentes qui améliorent la qualité de l'audit et qui donnent à nos clients une meilleure vision des risques et des anomalies liés à leurs activités.

En outre, pour nous aider à faire en sorte que la qualité soit au cœur de tout ce que nous faisons, nous mettons actuellement en place un système de gestion de la qualité, uniforme à l'échelle mondiale et fondé sur la Norme canadienne de gestion de la qualité, qui entrera en vigueur en 2022. Ce système comprend de nouveaux objectifs et contrôles en matière de qualité qui feront évoluer nos politiques et procédures actuelles vers une approche proactive de la gestion de la qualité de l'audit.

Nous avons connu une année de transformation et nous sommes conscients qu'il est important de poursuivre les efforts en vue de renforcer la qualité afin de répondre aux enjeux de plus en plus complexes auxquels nos clients font face et aux attentes croissantes de toutes les parties prenantes. J'espère que vous trouverez ce rapport utile, car il reflète les mesures significatives que nous avons prises, tout en demeurant inébranlables dans notre engagement envers nos valeurs fondamentales et en continuant de jouer un rôle essentiel pour renforcer la confiance dans les marchés boursiers.



Incarner notre culture et nos valeurs

Chez KPMG, ce que nous faisons n'est pas la seule chose qui compte : nous portons également attention à la façon dont nous le faisons. Nos valeurs sont au cœur de nos convictions, elles guident nos actions et les fédèrent en un tout cohérent. Partagées à tous les niveaux et dans tous les pays et territoires où nous exerçons nos activités, elles sont le fondement de notre culture unique.

Valeurs de KPMG

Nos valeurs témoignent de nos convictions et de ce qui compte pour nous en tant qu'entité. Elles guident notre comportement quotidien et nous informent quant à la manière d'agir, aux décisions à prendre et à nos modes de collaboration entre nous, avec nos clients, les sociétés que nous auditons et toutes nos parties prenantes.

Intégrité

Nous faisons ce qui est juste.

Nous sommes honnêtes et justes, nos paroles correspondent à nos gestes et à nos décisions, tant au travail qu'à l'extérieur.

Nous prenons nos responsabilités et nous rendons des comptes sur notre travail et nos comportements quotidiens; nous nous imposons les règles morales et éthiques les plus rigoureuses, même sous la pression. Nous respectons nos promesses et donnons l'exemple à suivre.

Excellence

Nous ne cessons jamais d'apprendre et de nous améliorer.

Nous livrons sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus élevées.

Nous y parvenons en faisant toujours preuve de curiosité et en prenant la responsabilité de notre apprentissage. Nous cherchons constamment à améliorer notre travail par de l'information et des observations, et

nous sommes ouverts aux nouveaux défis et aux commentaires parce que c'est ainsi que nous nous perfectionnons et améliorons les choses.

Courage

Nous pensons et agissons avec audace.

Nous sommes ouverts aux nouvelles idées et conscients des limites de nos connaissances et de notre expérience. Nous pratiquons le scepticisme professionnel et nous posons des questions en cas de doute.

Nous prenons la parole si nous constatons que quelque chose ne va pas et nous soutenons ceux qui ont le courage de prendre la parole.

Le courage demande une dose d'audace qui permet de sortir de sa zone de confort, de poser les bons gestes qui auront du sens pour toutes les personnes concernées.

Ensemble

Nous nous respectons les uns les autres et puisons notre force dans nos différences.

Nous travaillons mieux quand nous le faisons ensemble : en équipe, entre équipes, et avec autrui à l'extérieur du cabinet.

La collaboration a de l'importance : elle forge les opinions et favorise la créativité. Nous sommes ouverts aux personnes qui ont des origines, des compétences, des perspectives et des expériences de vie diverses et nous nous assurons que toutes les voix puissent se faire entendre.

Nous faisons preuve d'attention et de considération pour autrui et nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

Pour le mieux

Nous faisons ce qui compte.

Dans nos choix de tous les jours, nous pensons à long terme. Nous voulons en effet rendre KPMG plus fort pour l'avenir.

Nous ne perdons jamais de vue l'importance de notre rôle dans l'établissement de liens de confiance dans les marchés financiers et le milieu des affaires.

Nous apportons un changement durable et favorable dans nos communautés locales et dans la société dans son ensemble, nous cherchons à rendre le monde meilleur.

Favoriser une culture exemplaire, en commençant par le ton donné par la direction

Le leadership mondial de KPMG, de concert avec le leadership régional et les leaders des cabinets membres, joue un rôle essentiel pour établir notre engagement en faveur de la qualité et du respect des normes les plus élevées d'excellence professionnelle. Une culture reposant sur la qualité, l'intégrité et la déontologie est essentielle à toute entité qui réalise des audits et fournit d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Le ton donné par la direction signifie que notre direction démontre un engagement envers la qualité, l'éthique et l'intégrité, et qu'elle communique cet engagement aux clients, aux parties prenantes et à la société en général pour gagner la confiance du public.

Le Code de déontologie mondial de KPMG (le Code) décrit les responsabilités que tous les membres de KPMG assument les uns envers les autres et envers nos clients et le public. Il illustre comment nos valeurs

inspirent nos plus grandes aspirations et guident l'ensemble de nos comportements et de nos actions. Il définit ce que signifie le fait de travailler pour KPMG et de faire partie de cette grande famille, de même que nos responsabilités individuelles et collectives.

Nos valeurs sont au cœur de toutes nos actions. Il nous faut poser les bonnes actions, de la bonne manière et en temps opportun. Et ce, en toutes circonstances. Elles guident nos comportements et nos décisions de tous les jours et elles façonnent notre caractère. Elles constituent la base d'une culture résiliente, qui nous inspire à être toujours prêts à relever des défis avec intégrité de manière à ne jamais perdre de vue notre responsabilité principale, soit protéger l'intérêt public. Et elles nous propulsent vers l'avant – par notre travail et notre exemple – puisque nous inspirons confiance et sommes agents de changement à travers le monde.

Tous les membres du personnel de KPMG doivent respecter le Code de déontologie mondial et confirmer leur conformité au Code sur une base annuelle. Ils doivent en outre suivre périodiquement une formation portant sur le Code. Chacun est responsable d'avoir un comportement qui soit conforme au Code.

Les membres du personnel de KPMG sont encouragés à signaler toute situation qui les met mal à l'aise ou qui n'est pas conforme au Code. De plus, ils ont la responsabilité et l'obligation de dénoncer toute activité qui pourrait être illégale ou contraire à nos valeurs, aux politiques de KPMG, aux lois, à la réglementation ou aux normes professionnelles.

À cette fin, chaque cabinet membre de KPMG doit établir, communiquer et maintenir des canaux clairement définis afin de permettre aux membres du personnel de KPMG et aux tiers de procéder à des demandes d'informations, de faire part de leurs préoccupations et de donner de la

**LE LEADERSHIP
MONDIAL DE KPMG,
DE CONCERT AVEC
LE LEADERSHIP
RÉGIONAL ET LES
LEADERS DES
CABINETS
MEMBRES,
JOUE UN RÔLE
ESSENTIEL POUR
ÉTABLIR NOTRE
ENGAGEMENT
EN FAVEUR DE
LA QUALITÉ ET
DU RESPECT DES
NORMES LES PLUS
ÉLEVÉES
D'EXCELLENCE
PROFESSIONNELLE.**

rétroaction au sujet des questions à déclarer, et de signaler ces questions sans crainte de représailles, conformément aux textes légaux ou réglementaires applicables.

KPMG au Canada offre une ligne directe pour les questions d'éthique et de conformité qui permet de déposer une plainte par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de services indépendant. Le cabinet encourage les associés et les employés à utiliser la ligne directe lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise de signaler des cas possibles de conduite contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite ou lorsqu'ils jugent qu'il serait inefficace ou impossible, dans les circonstances, de passer par les voies de communication habituelles.

La ligne directe est mise à la disposition de parties externes, et toute personne, y compris les clients, les fournisseurs et les professionnels d'autres cabinets membres de KPMG qui prennent part à des missions exécutées par KPMG, peut déposer une plainte de trois manières :

en composant le numéro sans frais prévu à cette fin par KPMG au Canada, soit le 1-833-554-5107;

en accédant à un système de dépôt de plainte basée sur le Web à l'adresse www.clearviewconnects.com;

en envoyant directement un courrier à ClearView Connects.

Les plaintes qui sont déposées au moyen de la ligne directe sont acheminées à l'associé responsable de la Gestion des risques de KPMG au Canada pour qu'elles soient examinées et, au besoin, pour que les ressources appropriées du cabinet soient déployées aux fins d'une enquête et de l'atteinte d'une résolution. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle dans la mesure où la loi le permet et selon les impératifs d'une enquête exhaustive.

De plus, la ligne directe de KPMG International permet aux associés, aux employés et aux clients de KPMG, de même qu'à des tiers, d'exprimer confidentiellement leurs préoccupations à l'égard de certains domaines d'activité de KPMG International, des cabinets de KPMG ou du personnel de KPMG.

La ligne directe de KPMG International est aussi gérée par ClearView Connects et peut être utilisée sans frais au Canada en composant le 1-866-246-9224.

Il est interdit à tous les cabinets et à tout le personnel de KPMG d'exercer des représailles contre des personnes qui ont le courage de dénoncer une situation de bonne foi. De telles représailles constituent une grave violation du Code, et toute personne qui en est l'auteur s'expose aux mesures disciplinaires prévues par son cabinet.

À l'écoute de notre personnel – Enquête mondiale auprès du personnel

Chez KPMG au Canada, nous vérifions périodiquement, au moyen d'une enquête mondiale auprès du personnel, comment les membres de notre cabinet évaluent notre respect des valeurs de KPMG.

Chaque année, KPMG au Canada invite l'ensemble de ses employés à répondre à une enquête mondiale indépendante auprès du personnel afin de donner leur avis sur leur expérience de travail au cabinet. L'enquête mondiale auprès du personnel nous donne une mesure globale de l'engagement de notre personnel au moyen d'un indice de l'engagement ainsi que des renseignements sur des aspects qui favorisent l'engagement et qui peuvent prendre la forme de points positifs ou d'occasions. Ces résultats peuvent être analysés par fonction ou région géographique, échelon, poste ou sexe pour mieux orienter la prise de mesures. D'autres renseignements sont fournis au sujet de nos progrès à l'égard des catégories reconnues pour avoir une incidence sur l'engagement.

Cette enquête procure aussi à KPMG au Canada et au leadership mondial de KPMG des résultats liés à la qualité et aux comportements à risque, à la qualité de l'audit, au maintien des valeurs de KPMG et aux attitudes du personnel et des associés envers la qualité, le leadership et le ton donné par la direction.

KPMG au Canada participe à l'enquête mondiale auprès du personnel, examine les résultats et prend des mesures appropriées pour communiquer les constatations de cette enquête et y réagir. Chaque année, les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel sont aussi cumulés pour l'organisation mondiale et présentés au conseil d'administration de KPMG International, et des mesures de suivi appropriées sont aussi convenues. Une analyse spécifique à l'audit des résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel est également effectuée, qui met particulièrement l'accent sur la qualité de l'audit. Les résultats et les principaux thèmes sont présentés au comité directeur mondial, Audit sur une base annuelle, et des plans d'action sont ensuite élaborés.

Stratégie clairement définie axée sur la qualité, l'uniformité, la confiance et la croissance

Nos activités

KPMG au Canada est un cabinet de services professionnels offrant des services d'audit et de fiscalité et des services-conseils. Nous exerçons nos activités dans plus de 40 bureaux à travers le pays et nous comptons en moyenne 6 800 associés et employés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 (6 300 en 2020).

Nous fournissons des services d'audit au Canada par l'entremise de KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. Pour obtenir des renseignements complets au sujet des services offerts par KPMG au Canada, veuillez consulter notre [site Web](#).

Vous trouverez des renseignements au sujet de notre structure et de notre gouvernance à l'annexe A du présent rapport.

Notre engagement envers la qualité

Établie par le conseil d'administration de KPMG au Canada, notre stratégie témoigne de notre engagement en faveur de la qualité et de la confiance. Nous investissons

Notre engagement envers la qualité est apparent au quotidien.

2021	2020	2019
89 %	91 %	86 %

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2021 (participants canadiens)

Mes collègues font preuve de sens de l'éthique et d'honnêteté dans leur comportement.

2021	2020	2019
93 %	93 %	91 %

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2021 (participants canadiens)

Je crois que je peux signaler des manquements à l'éthique sans crainte de représailles.

2021	2020	2019
83 %	85 %	84 %

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2021 (participants canadiens)

beaucoup dans les volets prioritaires de la mise en œuvre d'une stratégie collective pluriannuelle déployée dans l'ensemble de notre réseau mondial.

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue la mesure clé sur laquelle repose notre réputation professionnelle. Chez KPMG au Canada, la qualité de l'audit va au-delà du simple fait d'exprimer la bonne opinion; il s'agit également de bien cerner la façon d'y parvenir. Elle concerne les processus, les réflexions et les principes d'intégrité qui sous-tendent le rapport des auditeurs.

KPMG définit la qualité de l'audit comme la résultante d'audits exécutés avec constance, conformément aux exigences et dans l'esprit des normes professionnelles applicables, au sein d'un système rigoureux de contrôle de la qualité, et lorsque toutes nos activités connexes sont exercées dans un environnement du plus haut niveau d'objectivité, d'indépendance, d'éthique et d'intégrité possible.

Le ton donné par la direction, le leadership et un ensemble clair de valeurs et de principes déontologiques sont essentiels à la définition d'un cadre de la qualité. Néanmoins, ces éléments doivent s'appuyer sur un système de gestion de la qualité en vertu duquel nous nous engageons à respecter les normes professionnelles les plus élevées.

KPMG continue d'investir massivement dans la qualité de l'audit à l'échelle internationale. Nous misons sur nos fondements solides en matière de qualité de l'audit, tant au niveau de la gestion des cabinets membres de KPMG que de la façon dont ceux-ci exécutent les missions d'audit.

Cela signifie des investissements en continu dans le système de gestion de la qualité, une surveillance à l'échelle mondiale de la qualité de l'audit et un meilleur accès à des

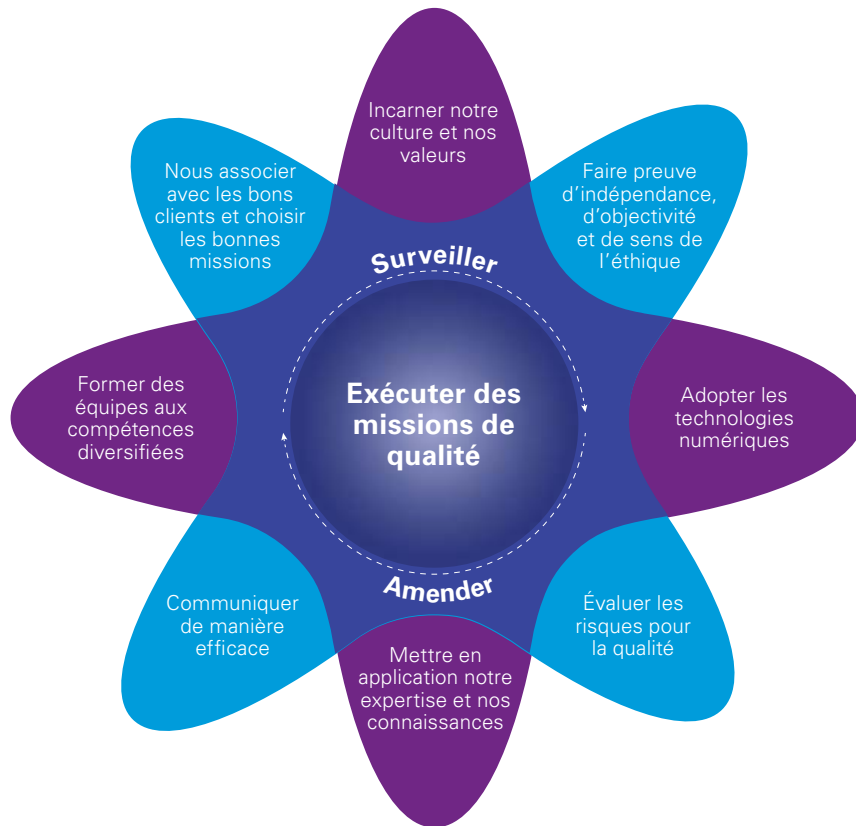
technologies et à des outils de pointe pour les équipes de mission.

Le programme mondial de qualité de l'audit de KPMG favorise un déploiement uniforme des investissements en vue d'améliorer et de favoriser une approche commune.

La mise en place d'un système de gestion de la qualité rigoureux et uniforme est essentielle à la prestation de services de qualité. KPMG International a établi des politiques de contrôle qualité s'appliquant à l'ensemble des cabinets et des membres du personnel de KPMG. Ces politiques sont énoncées dans le *Global Quality & Risk Management Manual* (« GORMM ») de KPMG.

La nouvelle Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1) a été approuvée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (« IAASB ») en 2020 et a été adoptée au Canada avec le moins de modifications possible à titre de Norme canadienne de gestion de la qualité (« NCGQ 1 »). Ces normes seront en vigueur à compter de décembre 2022. Selon la norme ISQM 1, chaque cabinet de KPMG doit concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité pour exécuter constamment des missions d'audit de qualité et évaluer annuellement l'efficacité de son système. Pour appuyer la mise en œuvre de cette nouvelle norme, KPMG International a lancé un programme de refonte des exigences à l'échelle du réseau pour les systèmes de gestion de la qualité des cabinets membres.

Alors que nous nous préparons à l'entrée en vigueur de l'ISQM 1, nous avons adopté un nouveau Cadre de référence pour un audit de qualité à l'échelle mondiale afin de mieux décrire la façon dont nous offrons des services de grande qualité chez KPMG et comment chaque membre de KPMG y contribue. « Exécuter des missions de qualité » est au cœur de notre engagement à constamment surveiller et amender nos processus au besoin.



Notre nouveau Cadre de référence mondial pour un audit de qualité respecte également les exigences de la Norme internationale de contrôle qualité (ISQC 1) publiée par l'IAASB et de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA).

Le présent rapport sur la transparence résume l'approche de KPMG en matière de qualité de l'audit, et peut également être utile pour les parties prenantes qui s'intéressent aux services en fiscalité et aux services-conseils qu'offrent les cabinets membres, puisque de nombreux processus et procédures de contrôle de la qualité de KPMG sont interfonctionnels et s'appliquent de la même façon à tous les services offerts.

Responsabilités d'encadrement pour la qualité et la gestion des risques

KPMG au Canada s'est engagé à créer une culture reposant sur la qualité, l'intégrité et la

déontologie et communique notre souci pour la qualité aux clients, aux parties prenantes et à la société en général. Par notre leadership, nous jouons un rôle essentiel en donnant le ton approprié et en dirigeant par l'exemple – soit en manifestant un engagement indéfectible pour le respect des normes d'excellence professionnelle les plus élevées et en nous faisant les champions et les partisans d'initiatives d'envergure par nos actions – et par des communications écrites et par vidéo, des présentations aux équipes et des discussions individuelles.

KPMG au Canada est tenu de solliciter l'avis du président du comité directeur mondial pertinent sur la performance de certains leaders au sein du cabinet. La rétroaction est sollicitée dans le cadre du processus annuel d'évaluation et est fondée sur une évaluation de la performance du leader, notamment en ce qui concerne les questions d'intérêt public, les questions liées à qualité de l'audit et les activités de gestion des risques.

Les personnes qui suivent assument des responsabilités d'encadrement pour la

qualité et la gestion des risques chez KPMG au Canada.

Chef de la direction et associé principal

Conformément aux principes énoncés dans la norme ISQC 1, notre chef de la direction et associé principal, Elio Luongo, a assumé la responsabilité ultime du système de contrôle qualité de KPMG.

Associé responsable de la Gestion des risques

Il incombe à l'associé directeur canadien, Gestion des risques et de la qualité (« AGR ») d'établir des politiques globales de gestion du risque professionnel et de contrôle qualité et de surveiller la conformité pour KPMG au Canada. Membre du comité de direction de KPMG au Canada, l'AGR relève directement de notre associé principal et consulte le leader régional, Qualité et gestion des risques nommé par KPMG International. Le haut échelon occupé par l'AGR et la structure hiérarchique qui l'entoure sont révélateurs de l'importance accordée par le cabinet à la gestion des risques et à la qualité.

L'AGR est appuyé par une équipe d'associés et de professionnels, y compris l'associé, Déontologie et indépendance, qui assume la responsabilité première de l'orientation et de l'exécution des politiques et procédures en matière de déontologie et d'indépendance de KPMG au Canada.

Associés directeurs des services fonctionnels

Les associés directeurs des trois fonctions de service à la clientèle de KPMG au Canada (audit, fiscalité et services-conseils) doivent chacun rendre des comptes à l'associé principal en ce qui a trait à la qualité du service fourni par leurs fonctions respectives. Ils sont responsables de l'exécution des procédures de gestion des risques, d'assurance qualité et de

surveillance prévues à l'égard de leur propre fonction dans le cadre défini par l'AGR. Ces procédures démontrent clairement qu'au niveau de la mission, la gestion des risques et le contrôle qualité sont finalement la responsabilité de tous les professionnels du cabinet.

L'associé directeur canadien (« ADC ») du groupe Audit de KPMG au Canada a pour responsabilité de diriger une pratique d'audit de grande qualité et d'en assurer une gestion et un contrôle efficaces. Il doit notamment :

- donner le ton et promouvoir une culture de qualité de l'audit au moyen de communications, de soutien aux missions et d'un engagement en faveur des normes d'excellence professionnelle les plus élevées, y compris en ce qui concerne l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de surveiller et de maintenir les connaissances et les compétences que les associés et les employés doivent détenir pour s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles;
- en collaboration avec l'AGR, assurer le suivi des questions relatives à la qualité de l'audit et à la gestion des risques en ce qui a trait à la pratique de l'audit et prendre des mesures en conséquence, notamment par une évaluation annuelle des activités jugées essentielles à la qualité de l'audit.

Réseau de spécialistes de la pratique professionnelle

Notre associé responsable, Service de la pratique professionnelle (« SPP »), qui relève de l'ADC du groupe Audit, supervise le réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle, qui est composé de plus de 130 associés,

directeurs principaux, directeurs et autres professionnels du cabinet. Grâce à ce réseau, ils peuvent aider leurs collègues en audit à s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines de l'audit, de l'attestation, de la comptabilité, de la présentation de l'information financière et des valeurs mobilières, y compris la présentation de l'information auprès des autorités canadiennes et de la SEC, l'amélioration continue de la qualité de l'audit et les processus d'inspection internes et externes.

Le SPP élabore les normes et directives du cabinet en ce qui a trait à la comptabilité, à l'audit, aux valeurs mobilières et à la qualité, fournit aux équipes de mission des directives de nature technique portant sur des aspects particuliers d'une mission, conçoit et diffuse des directives sur des sujets particuliers liés aux problèmes nouveaux sur les plans technique, professionnel et qualitatif, et aide les membres et le cabinet à résoudre les questions qu'ils se posent en matière de respect des normes réglementaires et professionnelles.

Grâce aux liens qu'ils ont établi avec le réseau mondial de KPMG ainsi qu'à leur participation active au processus d'établissement de normes au Canada, les professionnels du SPP définissent et défendent les positions de KPMG à l'égard de sujets d'actualité sur lesquels se penchent des organismes de réglementation et autres organismes de normalisation. De plus, ils travaillent étroitement avec le groupe Normes internationales de KPMG, situé à Londres, sur des questions portant sur les normes internationales en matière de comptabilité et d'audit, et avec les professionnels du SPP à New York sur des questions concernant les normes de comptabilité et d'audit établies par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB »), l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») et l'Auditing Standards Board de l'AICPA.

Application de l'expertise et des connaissances

Nous sommes déterminés à continuer de mettre à profit notre expertise technique et nos connaissances en reconnaissant le rôle fondamental qu'elles jouent dans la réalisation d'audits de qualité.

Accroître l'uniformité grâce à notre méthodologie

Notre méthodologie, nos outils et nos directives en matière d'audit :

- sont uniformes à l'échelle mondiale et entièrement conformes aux normes applicables, y compris les Normes internationales d'audit (ISA), les normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») et les normes de l'American Institute of CPAs (« AICPA »);
- incluent les interprétations de la méthodologie de KPMG qui favorisent l'uniformité dans les domaines où les normes applicables ne sont pas prescriptives quant à l'approche à suivre;
- sont axés sur l'identification des risques, notamment les risques d'anomalies significatives et la réponse d'audit nécessaire;
- sont mis à la disposition de tous les professionnels en audit de KPMG, lesquels sont tenus de les utiliser, au besoin;
- reflètent en quoi nous favorisons une approche cohérente pour la planification, la mise en œuvre et la documentation des procédures d'audit à l'égard des processus comptables clés;
- sont centrés sur la méthodologie de certification internationale et sur l'harmonisation des produits de certification en réponse au renforcement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

La méthodologie d'audit de KPMG est énoncée dans le KPMG Audit Manual (pour eAudit) et dans le KPMG Audit Execution

Guide (pour le flux des travaux KPMG Clara), et elle comprend l'interprétation de KPMG quant à la manière d'appliquer les ISA, ce qui, selon nous, contribue à améliorer la qualité de l'audit. La méthodologie met l'accent sur l'exercice d'un esprit critique approprié dans la mise en œuvre des procédures d'audit, et exige la conformité aux exigences déontologiques pertinentes, y compris en matière d'indépendance.

Nous améliorons constamment notre méthodologie, nos directives et nos outils d'audit afin d'en maintenir la conformité aux normes et de répondre aux sujets d'actualité concernant l'audit et aux résultats au chapitre de la qualité de l'audit (en interne et en externe). Les réponses de KPMG aux défis découlant des mesures sanitaires de protection contre la COVID-19, dont il est question à la page suivante, sont des exemples d'améliorations.

Les cabinets membres de KPMG peuvent ajouter des exigences et/ou des directives locales au KPMG Audit Manual et au KPMG Audit Execution Guide afin de se conformer à d'autres exigences professionnelles, légales ou réglementaires locales.

Accès à des réseaux de spécialistes

Les équipes de mission de KPMG au Canada ont accès à un réseau de spécialistes de KPMG, que ce soit au sein de leur propre cabinet ou dans d'autres cabinets de KPMG. Ces spécialistes reçoivent la formation nécessaire pour acquérir les compétences, les capacités et l'objectivité nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leur rôle dans le cadre de nos audits, et participent annuellement

à une séance de mise à jour sur les questions de performance liées à la qualité à l'échelle mondiale.

Le besoin d'affectation de spécialistes de divers domaines, comme l'information, les technologies, la fiscalité, la trésorerie, l'actuariat, la juricomptabilité et les évaluations, est évalué dans le cadre du processus d'acceptation et de maintien de la mission d'audit, ainsi que lors de la planification et de l'exécution de la mission.

Engagement de KPMG en matière de qualité de l'audit pendant la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 nous a tous forcés à penser différemment, et nous continuons de relever nos manches et de faire face à ce défi. La plupart des organisations ont probablement été touchées par la pandémie de COVID-19, que ce soit directement ou indirectement, et l'accroissement de l'incertitude économique et des risques peut avoir d'importantes répercussions sur l'information financière. Les questions telles que la continuité de l'exploitation, la dépréciation des actifs et les évaluations nécessiteront un jugement rigoureux, car les organisations sont confrontées à un degré élevé d'incertitude et de volatilité des marchés. Notre rôle à titre d'auditeurs consiste à évaluer ces jugements.

Depuis le début de la pandémie, nous proposons un centre en ligne de [ressources en information financière relativement à la COVID-19](#), dont le but est d'aider les sociétés et les autres parties prenantes à comprendre les répercussions potentielles sur la comptabilité et les informations à fournir.

KPMG International a publié des directives détaillées pour aider les équipes à traiter les diverses questions liées à la comptabilité, à l'information financière et à l'audit qui

découlent de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la continuité de l'exploitation, la dépréciation des actifs, les évaluations d'entreprises et les informations connexes à fournir, le seuil de signification, l'évaluation des risques, les audits de groupe, les stocks et les événements postérieurs. De plus, KPMG International a publié des directives spécifiques concernant l'environnement de travail à distance, lesquelles directives ont notamment trait à la collaboration des équipes, aux communications avec la direction et à la conception et la mise en œuvre des procédures d'audit.

Les directives de KPMG ont été continuellement mises à jour tout au long de la pandémie, à mesure que d'autres questions importantes ont été relevées en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

KPMG est une organisation axée sur la technologie qui offre des ressources techniques en comptabilité et en audit, des directives ainsi que des plateformes et des outils d'audit accessibles par voie électronique, permettant ainsi la conversion au télétravail.

L'optimisation de la communication a été de plus en plus importante pour tout le monde pendant la pandémie de COVID-19. Nous avons mis à profit nos investissements en matière de technologie pour proposer aux cabinets membres de KPMG des communications régulières, y compris des réunions virtuelles, en vue de partager des pratiques exemplaires et des directives. De plus, nous avons amélioré notre stratégie de communication pour y inclure des sondages ponctuels au sujet de la COVID-19, lesquels nous permettent d'être à l'écoute de nos employés en temps réel et de façonner nos actions en fonction de leurs réponses.

LA PANDÉMIE DE COVID-19 NOUS A TOUS FORCÉS À PENSER DIFFÉREMMENT, ET NOUS CONTINUONS DE RELEVER NOS MANCHES ET DE FAIRE FACE À CE DÉFI.

Adopter la technologie numérique

Chez KPMG, nous nous engageons à servir l'intérêt public et à créer de la valeur par l'innovation continue. En tirant parti des technologies de pointe, nous transformons l'expérience d'audit pour nos professionnels et nos clients, ce qui nous permet d'exécuter des audits d'une qualité encore plus élevée puisque nous sommes en mesure de nous concentrer davantage sur les questions qui importent grâce aux données et aux informations que ces technologies nous procurent.

Flux des travaux d'audit intelligent et axé sur les normes

Nous attendons de nos associés et de nos professionnels qu'ils respectent les politiques et les procédures de KPMG International et de KPMG au Canada, y compris les politiques en matière d'indépendance, et nous mettons à leur disposition une panoplie d'outils et de directives pour les aider à répondre à ces attentes. Les politiques et les procédures établies pour les missions d'audit intègrent les exigences pertinentes des normes de comptabilité, d'audit, de déontologie et de contrôle qualité.

Nous reconnaissons que la réalisation d'audits de qualité exige que nous évoluions sans cesse et que nous développions des solutions technologiques afin de suivre le rythme du monde numérique.

C'est pourquoi KPMG a amorcé un chantier pour repenser sa plateforme, son flux des travaux et sa méthodologie d'audit, de manière à ce que l'ensemble offre une cohérence accrue, afin d'offrir un meilleur soutien aux équipes de mission, de donner des renseignements détaillés et d'adapter nos systèmes pour un avenir où des technologies comme la robotisation des processus, l'apprentissage automatique et les technologies cognitives sont en constant développement.

Le déploiement du flux des travaux KPMG Clara et de la méthodologie d'audit révisée marquera une étape importante dans

la démarche entreprise par KPMG pour innover, numériser et transformer l'audit. Cet important investissement souligne notre engagement en faveur de la qualité de l'audit, de l'uniformité et de l'innovation.

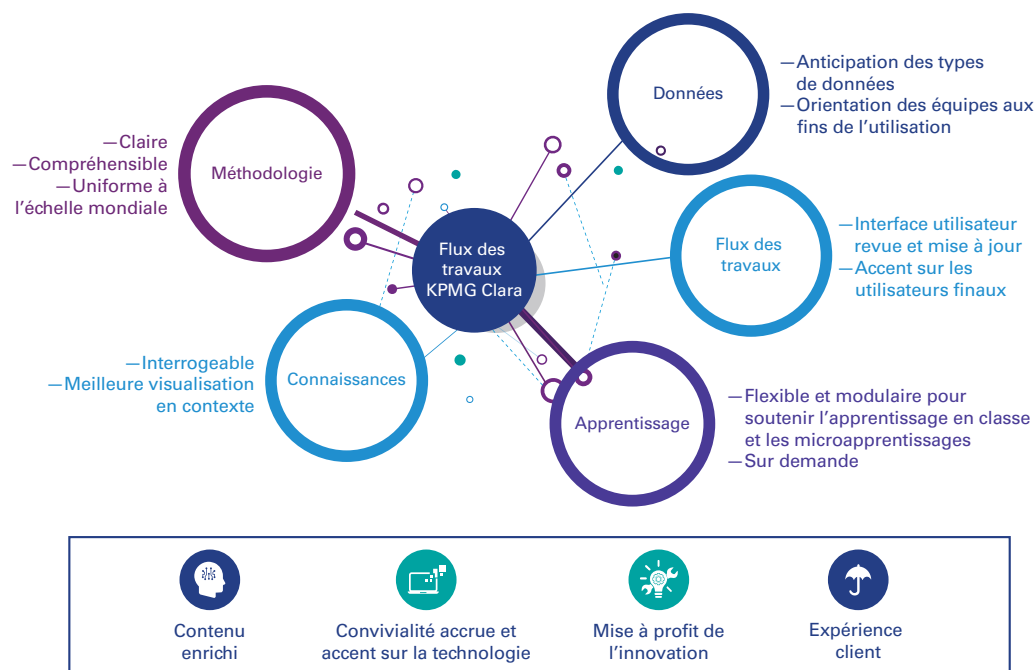
KPMG Clara

KPMG Clara est notre plateforme technologique intelligente et intuitive qui favorise l'exécution uniforme de l'audit à l'échelle mondiale. En tant que plateforme infonuagique entièrement intégrée et évolutive, elle permet d'améliorer la méthodologie d'audit au moyen d'un flux de travail fondé sur les données.

La plateforme intègre des technologies nouvelles et émergentes, couplées de capacités avancées qui tirent parti de la science des données, de l'automatisation de l'audit et de la visualisation des données.

L'audit numérique est de plus en plus lié à la façon dont les cabinets membres de KPMG exécutent des audits de qualité et interagissent avec les clients. Des politiques et des directives sont en place pour établir et maintenir des processus et des contrôles appropriés concernant le développement, le déploiement, l'évaluation, les tests et le soutien de la technologie dans le cadre de nos audits.

La plateforme KPMG Clara aide les auditeurs à voir les tendances significatives à l'échelle d'une entreprise, que ce soit en procédant à une évaluation des risques, en retraçant chaque opération au moyen d'un processus complexe de comptabilisation des produits, ou simplement en additionnant les comptes. Elle a été conçue



comme la technologie de base permettant d'offrir de nouvelles capacités de façon uniforme à l'échelle mondiale, ce qui permet aux membres du personnel d'avoir accès aux flux des travaux d'audit et de bénéficier d'une expérience entièrement numérique.

La plateforme KPMG Clara évolue à mesure que des technologies comme l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et les capacités cognitives transforment la manière dont les audits sont exécutés.

Nous remplaçons eAudIT par un nouveau flux des travaux et une méthodologie d'audit révisée, qui sont intégrés à la plateforme d'audit intelligent KPMG Clara. Le déploiement du flux des travaux KPMG Clara a commencé progressivement à l'échelle mondiale en 2020, et la transition mondiale devrait être achevée pour les audits de fin d'exercice de 2022.

Le flux des travaux KPMG Clara guide les équipes de mission d'audit à travers une séquence d'étapes alignées sur les normes d'audit applicables, en plus de présenter clairement des informations, des représentations visuelles et des directives, et d'intégrer des fonctionnalités avancées en matière d'audit numérique et de gestion de projets. Le flux des travaux

et la méthodologie d'audit révisée sont évolutifs – les exigences s'adaptent selon l'envergure et la complexité de la mission d'audit. Le flux des travaux KPMG Clara améliore considérablement l'exécution d'un audit par les professionnels de KPMG et accroît clairement la qualité de l'audit et l'uniformité à l'échelle mondiale.

Grâce à l'extraction de données et au suivi d'indicateurs pertinents au niveau des missions, le flux des travaux KPMG Clara facilitera également la surveillance de l'exécution de l'audit au niveau des missions.

Nous continuons d'améliorer la plateforme d'audit intelligent KPMG Clara afin de répondre aux demandes croissantes en matière de sécurité, de regrouper en un seul endroit les applications d'audit existantes destinées aux clients, et de développer de nouvelles capacités pour numériser les processus d'audit supplémentaires.

Une fois que le flux des travaux KPMG Clara aura été entièrement déployé, notre précédent outil de gestion des flux des travaux d'audit, eAudIT, sera mis hors service.

Confidentialité des clients, sécurité de l'information et protection des données

L'importance d'assurer le respect de la confidentialité des clients est renforcée au moyen de divers mécanismes, dont le Code de déontologie de KPMG.

Nous avons des politiques sur la sécurité de l'information, la confidentialité, les renseignements personnels et la protection des données. De plus, nous avons établi une politique officielle de conservation

des documents qui prévoit une période de conservation de la documentation d'audit et des autres documents pertinents pour une mission conformément aux exigences pertinentes de l'IESBA ainsi que des autres textes légaux et réglementaires et des normes professionnelles applicables.

Chaque année, nous offrons à tout le personnel de KPMG au Canada une formation sur les exigences en matière de confidentialité, de protection de l'information et de protection des données.

Entretenir des équipes diversifiées et compétentes

Nos professionnels changent véritablement les choses et jouent un rôle déterminant pour façonner l'avenir de l'audit. Nous plaçons la qualité et l'intégrité au cœur de notre groupe Audit. Nos auditeurs ont des compétences et des capacités variées leur permettant de résoudre des problèmes complexes.

L'un des principaux moteurs de la qualité consiste à s'assurer que les professionnels de KPMG possèdent les compétences et l'expérience appropriées ainsi que la passion et la détermination nécessaires pour réaliser des audits de grande qualité. Cela passe par des efforts adéquats en matière de recrutement, de perfectionnement, de récompense, de promotion, de fidélisation et d'affectation de ces professionnels.

Recrutement

KPMG au Canada s'engage à offrir une expérience de travail extraordinaire à tous ses associés et employés actuels et futurs. Nous nous efforçons d'être un employeur de choix en créant un environnement dans lequel notre personnel peut réaliser son plein

potentiel et se sentir fier et motivé à donner sa pleine mesure.

Nos stratégies visant à attirer les talents consistent à aller chercher les talents en début de carrière dans un bassin plus large, notamment en collaborant avec des universités, des collèges et des écoles de gestion bien établis, mais aussi à travailler avec les écoles secondaires, question d'établir le plus tôt possible des relations avec un bassin de talents plus jeune et plus diversifié.

Nous recrutons également un grand nombre de professionnels d'expérience et d'associés.

Tous les candidats soumettent une demande et sont embauchés selon divers processus de sélection : présélection des

Embauches effectuées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 (groupe Audit)

	2021	2020		2021	2020
Recrues universitaires	513*	604	Professionnels d'expérience	493	259

*En novembre 2022, il a été déterminé que le nombre de recrues universitaire de 2021 était incorrect. Ce nombre a été ajusté par la suite.

Composition du personnel en audit de KPMG au Canada

	Associés	Directeurs principaux	Directeurs	Chargés de mission	Stagiaires
Nombre au 30 septembre 2021	325	462	289	742	1137
Durée moyenne des fonctions au cabinet (en années)	20,6	9,7	5,5	3,6	1,6
Taux de rétention	97%	82%	70%	44%	87%

candidatures, entrevues fondées sur les compétences, tests psychométriques et tests d'aptitudes, vérification des qualifications et des références.

Lorsque des personnes sont recrutées à des postes de haut niveau, une discussion officielle sur l'indépendance est menée par l'associé, Déontologie et indépendance ou son délégué. KPMG au Canada n'accepte aucune information confidentielle appartenant à l'ancien cabinet/employeur du candidat.

Programmes d'inclusion, de diversité et d'équité

KPMG au Canada s'est engagé à bâtir un cabinet diversifié et équitable qui soit inclusif pour tous. L'inclusion, la diversité et l'équité sont au cœur de notre existence même, car elles nous aident à former d'excellentes équipes dont les points de vue sont variés et qui représentent le monde dans lequel nous évoluons. Elles nous amènent à prendre de meilleures décisions et à faire preuve de créativité et d'innovation, et nous encouragent à prendre position, à incarner nos valeurs et à faire ce qui est juste.

Nous sommes conscients que la position mondiale de notre cabinet, qui travaille avec des clients de partout dans le monde, nous permet d'évoluer dans un endroit privilégié. Il en découle une occasion et une responsabilité de favoriser l'essor d'une société plus juste et plus équitable, et de tout faire pour en arriver à cela.

Notre plan d'action collectif pour l'inclusion, la diversité et l'équité, qui est le fruit de la collaboration entre les cabinets à l'échelle mondiale, décrit les mesures nécessaires pour faire progresser l'inclusion, la diversité et l'équité au sein de KPMG au Canada et dans tous les cabinets membres de KPMG. Pour en savoir plus sur l'inclusion et la diversité chez KPMG cliquez [ici](#).

Récompenses et promotions

KPMG au Canada dispose de politiques de rémunération et de promotion étayées par les données du marché, claires, simples et liées au processus d'évaluation du rendement. Ainsi, nos associés et les membres de notre personnel sont à même de savoir ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer obtenir en contrepartie. Le lien entre le rendement et la récompense est assuré par des réunions de calibrage au cours desquelles le rendement relatif pour l'ensemble d'un groupe de pairs fait l'objet d'une discussion et sert à la prise de décisions éclairées en matière de récompense.

Les décisions visant l'attribution de récompenses sont fondées sur des considérations individuelles et géographiques. L'enquête mondiale auprès du personnel indique dans quelle mesure le personnel sent que sa récompense reflète son rendement, et des plans d'action sont élaborés en conséquence.

Les résultats des évaluations du rendement ont une incidence directe sur la promotion et la rémunération des associés et des membres du personnel et, dans certains cas, sur leur maintien en poste chez KPMG au Canada.

Le processus d'admission à la société est rigoureux et exhaustif, et fait intervenir les membres appropriés de la direction et du conseil d'administration. Les critères d'admission à la société de personnes KPMG au Canada sont conformes à notre engagement envers le respect de nos valeurs et à notre position à titre d'employeur de choix. Il incombe au comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances d'examiner les candidats à l'admission à la société,

**KPMG AU CANADA
S'EST ENGAGÉ À
BÂTIR UN CABINET
DIVERSIFIÉ ET
ÉQUITABLE QUI
SOIT INCLUSIF
POUR TOUS.**

qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature à l'interne par le comité de direction, avant qu'une approbation ne soit demandée au conseil d'administration. Le rôle du comité consiste à tenir dûment compte du processus entreprise et des besoins du cabinet en matière de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance.

La politique de KPMG au Canada interdit aux associés en audit d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que de certification à des clients d'audit.

Les associés sont rémunérés à même les bénéfices distribuables de KPMG au Canada (ces bénéfices étant déterminés conformément aux méthodes comptables de KPMG au Canada, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration) et ils sont personnellement responsables du financement de leurs prestations de retraite et de la plupart de leurs autres avantages. La répartition définitive des bénéfices revenant aux associés est effectuée par KPMG au Canada après l'évaluation annuelle du rendement de chacun des associés. Il incombe au comité de la rémunération des associés d'approuver ce processus et d'en surveiller l'application.

La rémunération des associés comporte deux composantes :

- Composante de base – Une fraction des bénéfices de KPMG au Canada prévus au budget est attribuée aux associés à titre de composante de base; il s'agit dans les faits du salaire de l'associé. Le montant de la composante de base tient compte du rôle et de l'ancienneté de chaque associé.
- Composante quote-part des bénéfices liée au rendement – Cette composante récompense le rendement dégagé au cours de l'exercice par chacun des associés par rapport à leurs objectifs

individuels approuvés au préalable et aux bénéfices globaux de leur groupe au sein de l'ensemble du cabinet canadien. Nos politiques relatives à cette composante variable de la rémunération des associés tiennent compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la qualité du travail, l'excellence du service à la clientèle, la croissance des produits et la rentabilité, le leadership, ainsi que l'adhésion aux valeurs de KPMG. Les associés en audit ne sont pas autorisés à établir des objectifs liés à la vente de services non liés à l'audit à leurs clients en audit ou à recevoir une quelconque rémunération pour la vente de tels services. En outre, une partie de leur composante liée au rendement repose sur une évaluation de leur capacité à réaliser des audits de qualité.

Affecter une équipe ayant les compétences appropriées

Nous avons mis en place des procédures pour l'affectation des associés responsables de mission et des autres professionnels à des missions particulières en fonction de leurs compétences, de leur expérience professionnelle pertinente et de leur expérience dans le secteur d'activité concerné, ainsi que de la nature du mandat ou de la mission en cause.

Les leaders des unités administratives sont responsables du processus d'affectation des associés. Les principales considérations incluent l'expérience et les compétences de l'associé (en fonction d'un examen annuel du portefeuille de l'associé) qui sont nécessaires à l'exécution de la mission, compte tenu de l'ampleur, de la complexité et du profil de risque de la mission et du type de soutien à fournir (composition de l'équipe de mission et participation de spécialistes).

Une équipe d'audit compte généralement un associé en audit, un directeur, un chargé de mission, ainsi que des membres moins

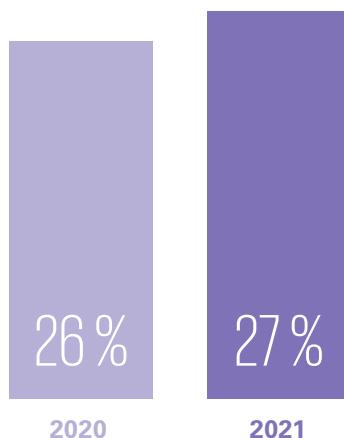
expérimentés. Dans le cadre de missions de grande portée, l'associé signataire est souvent épaulé par un ou plusieurs autres associés en audit.

Les associés en audit doivent s'assurer que leurs équipes de mission ont les compétences, la formation, les capacités et le temps voulus pour réaliser des missions d'audit conformes à notre méthodologie, aux normes professionnelles et aux exigences juridiques et réglementaires applicables. Il peut ainsi être nécessaire de faire appel à des spécialistes de KPMG au Canada ou d'autres cabinets membres de KPMG.

Le Service de la pratique professionnelle surveille l'affectation des associés et des directeurs principaux de chaque unité administrative pour s'assurer de la prise en considération des facteurs appropriés, y compris :

- une compréhension et une expérience pratiques de missions d'audit d'une nature et d'une complexité similaires;
- une compréhension des normes professionnelles et des exigences juridiques et réglementaires;
- des compétences techniques appropriées, notamment en technologies de l'information et dans les domaines de spécialisation de la comptabilité et de l'audit;
- la connaissance des secteurs d'activité pertinents du client;
- la capacité d'exercer son jugement professionnel;
- une compréhension des politiques et procédures de contrôle qualité de KPMG au Canada;
- les résultats du programme d'examen de la qualité de la prestation (« EQP ») et des inspections réglementaires.

Proportion moyenne des heures facturées par les associés et les directeurs au compte de missions de services aux clients



Investir dans les compétences axées sur les données, y compris l'exploration, l'analyse et la visualisation de données

KPMG investit stratégiquement dans son bassin de talents en s'associant à des institutions de calibre mondial pour maintenir son solide leadership, tout en veillant à cultiver les compétences et les capacités qui seront nécessaires à l'avenir. Nous recrutons et formons des professionnels qui se spécialisent dans les logiciels, les capacités infonuagiques et l'intelligence artificielle, et qui intègrent les pratiques exemplaires du secteur à notre plateforme d'audit intelligent. Nous offrons à nos professionnels des formations portant sur un large éventail de technologies pour faire en sorte qu'une fois sur le terrain, ils puissent non seulement répondre aux normes professionnelles les plus élevées, mais aussi être hautement qualifiés dans les nouvelles technologies. Cette approche nous permet de réunir les technologies de pointe et les personnes indiquées qui possèdent les compétences adéquates pour réaliser des audits exceptionnels.

KPMG au Canada s'engage à faire avancer la profession d'auditeur en offrant la formation et l'expérience dont les membres de notre personnel ont besoin pour que leur carrière prospère dans un monde axé sur les données. De nos jours, pour servir les sociétés mondiales, il faut beaucoup plus que des connaissances approfondies en comptabilité et en audit. L'exploitation du potentiel des données exige la participation de professionnels du secteur qui sont chevronnés en matière d'analyse de données et dotés d'un esprit critique hors pair pour transposer les séquences de données et les anomalies en audits de haute qualité, tout en fournissant des conseils d'affaires significatifs et pertinents.

Offerte par la Beedie School of Business de l'Université Simon Fraser, l'Université numérique est un programme de premier plan qui permet à nos professionnels en audit de parfaire leurs compétences pour l'avenir grâce à des cours spécialisés portant sur les plus récentes avancées en technologie et en analyse de données, et qui les prépare pour l'ère de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et des autres avancées numériques.

En 2021, 62 participants étaient en voie d'obtenir un certificat d'études supérieures en comptabilité – analyse de données numériques. Après avoir réussi le programme de certificat d'études supérieures, les étudiants sont en mesure de poursuivre leurs études à la maîtrise en comptabilité – analyse cognitive des données (M. Sc.). Travaillant en équipes, ils ont élaboré des applications avancées et innovatrices d'analyse des données pour la pratique de l'audit.

Excellence technique et prestation de services de qualité

Tous nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Ils ont ainsi accès à des spécialistes internes

et aux associés du Service de la pratique professionnelle, qui sont dotés d'une vaste expérience en audit, en présentation de l'information et en gestion des risques, à des fins de consultation. Lorsque la ressource appropriée n'est pas disponible chez KPMG au Canada, nous pouvons avoir accès à un réseau de professionnels hautement qualifiés provenant d'autres cabinets membres de KPMG.

Qui plus est, les politiques d'audit exigent des professionnels qu'ils aient les connaissances et l'expérience appropriées pour les missions auxquelles ils sont affectés.

Stratégie d'apprentissage permanent

Les comités directeurs de l'apprentissage et du perfectionnement en audit à l'échelle mondiale et KPMG au Canada définissent les priorités annuelles de formation en tenant compte de l'évolution des normes professionnelles et de la réglementation et d'informations provenant de diverses sources, comme les examens de la qualité de la prestation et les inspections externes.

Les exigences en matière d'apprentissage obligatoire pour les professionnels en audit de l'ensemble de l'organisation KPMG sont établies sur une base annuelle. La formation est dispensée selon une combinaison d'approches d'apprentissage et de ressources d'aide à la gestion de la performance.

Relativement à l'audit, KPMG au Canada déploie un éventail de solutions d'apprentissage destinées à renforcer les valeurs de KPMG et à faire en sorte que nos professionnels en saisissent bien les aspects fondamentaux, acquièrent les compétences et les attitudes nécessaires à la formulation de jugements appropriés, et exercent leur esprit critique pour améliorer la qualité et la valeur de l'audit.

**KPMG AU CANADA
DÉPLOIE UN
ÉVENTAIL DE
SOLUTIONS
D'APPRENTISSAGE
DESTINÉES À
RENFORCER LES
VALEURS DE KPMG.**

Des sessions de formation dirigées en classe virtuelle, des outils d'aide à l'exécution, des séances d'encadrement et des modules d'apprentissage juste à temps offrent au besoin des expériences d'apprentissage enrichissantes. Ces formations sont disponibles en un simple clic et sont adaptées en fonction du poste et du parcours d'apprentissage de chacun. Nous avons aussi élaboré des outils conçus pour souligner l'importance de l'indépendance et de l'objectivité et pour aider les équipes de mission à faire preuve d'esprit critique.

Chez KPMG, nous favorisons une culture d'encadrement afin de permettre aux professionnels du cabinet de réaliser leur plein potentiel. Nous offrons également des cours visant à accroître l'efficacité personnelle et à développer les compétences en leadership et en affaires. Nous favorisons par ailleurs un perfectionnement approfondi de notre personnel et de nos associés afin qu'ils atteignent un rendement élevé, en leur offrant de l'encadrement et du mentorat en milieu de travail, des affectations enrichies, de même que des occasions de rotation ou de mobilité à l'échelle nationale ou internationale.

Droit d'exercice

Tous les professionnels de KPMG au Canada doivent se conformer aux règles applicables en matière de droit d'exercice et satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel continu de l'organisation des comptables professionnels agréés de leur province d'exercice. Les politiques et les procédures de KPMG sont conçues pour faciliter la conformité aux exigences en matière de droit d'exercice. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les professionnels en audit affectés aux missions possèdent les connaissances appropriées de l'audit, de la comptabilité et des secteurs d'activité, de même que l'expérience du référentiel d'information financière applicable à la mission.

Exigences obligatoires – Missions en vertu des PCGR américains

KPMG a établi des exigences d'affectation spécifiques pour les missions pour lesquelles les états financiers ou l'information financière sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis et/ou audités conformément aux normes d'audit des États-Unis, y compris les informations sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de l'entité. À cette fin, il faut au moins que tous les associés, les directeurs, les chargés de mission et les responsables du contrôle qualité de la mission affectés à ces missions aient suivi la formation pertinente et que l'équipe de mission possède collectivement une expérience suffisante pour exécuter la mission ou qu'elle ait mis en place des mesures de protection appropriées pour combler toute insuffisance.

Perfectionnement personnel

L'approche de KPMG en matière d'amélioration du rendement appelée « Open Performance Development » a été élaborée en fonction des principes de rendement Tous des leaders et comprend :

1. des profils de rôle mondiaux (y compris des profils de rôle spécifiques aux obligations de rendre compte et aux responsabilités liées à la qualité de l'audit);
2. une bibliothèque d'objectifs (y compris du contenu relatif à la qualité de l'audit);
3. des formulaires d'examen uniformisés (comprenant des cotes de qualité de l'audit).

Lié aux valeurs de KPMG, l'outil de gestion du rendement Open Performance Development a pour objet de définir les conditions de réussite, tant sur les plans individuel que collectif. Nous savons qu'en énonçant de façon claire et uniforme les comportements attendus et en récompensant ceux qui incarnent ces comportements, nous serons davantage en mesure d'atteindre le niveau de qualité voulue.

KPMG s'efforce simultanément de réorienter notre culture axée sur le rendement et reposant sur des technologies habilitantes d'avant-garde qui nous permettent d'intégrer la qualité de l'audit dans l'évaluation du rendement et dans les décisions entourant les récompenses, tout en favorisant l'uniformité dans l'ensemble de notre organisation mondiale.

KPMG au Canada prend en considération les mesures de la qualité et de la conformité pour son appréciation de l'évaluation globale, de la promotion et de la rémunération des associés. Ces évaluations sont réalisées par des associés et des conseillers en rendement et qui sont en position d'évaluer le rendement.

Chez KPMG, nous sommes fiers que notre culture ait été reconnue par de nombreuses organisations, notamment :



Association avec les bons clients et les bonnes missions

Il est crucial de veiller au respect rigoureux des politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions, afin de préserver notre capacité d'offrir des services professionnels de qualité élevée.

Les systèmes et les processus d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions de KPMG sont conçus pour déceler et évaluer tout risque préalablement à l'acceptation ou au maintien d'une relation client ou à l'exécution d'une mission en particulier.

Les cabinets de KPMG doivent déterminer s'il convient d'accepter ou de reconduire une relation client ou d'exécuter une mission spécifique pour le compte de ce client. Lorsque les décisions en matière d'acceptation (ou de maintien) des relations clients ou des missions posent des risques importants, d'autres approbations sont nécessaires.

Accepter les clients et les missions appropriés

KPMG au Canada procède à une évaluation de chaque client éventuel pour prendre une décision éclairée quant à l'acceptabilité de son profil de risque. Nous devons également remplir un questionnaire exhaustif et obtenir des renseignements généraux provenant de sources d'information accessibles au public sur le client, ses dirigeants, ses administrateurs et ses propriétaires réels clés afin de faire ressortir tout risque lié à l'intégrité. Afin de maximiser l'objectivité du processus, une équipe centralisée de gestion des risques a été mise sur pied pour mettre en œuvre les procédures de diligence raisonnable pour le compte des équipes de mission.

Un deuxième associé, de même que l'associé évaluateur, approuve chaque évaluation du client éventuel. Lorsque le client est considéré comme étant à « risque élevé », l'associé responsable de la Gestion des

risques, ou un délégué suffisamment qualifié et expérimenté, participe à l'approbation de l'évaluation.

Chaque mission éventuelle est également évaluée pour que soient identifiés les risques potentiels concernant la mission. Une série de facteurs sont pris en compte dans le cadre de cette évaluation, y compris les problèmes d'indépendance et les conflits d'intérêts éventuels (au moyen de Sentinel^{MC}, le système de vérification des conflits d'intérêts et des problèmes d'indépendance de KPMG), l'utilisation prévue et l'objectif des livrables de la mission, la perception du public, la question de savoir si les services seraient contraires à l'éthique ou incompatibles avec nos valeurs, ainsi que les facteurs propres au type de mission. Pour des services d'audit, ces facteurs comprennent la compétence de l'équipe de gestion financière du client, ainsi que les compétences et l'expérience des associés et des employés affectés à la mission. L'évaluation inclut un examen effectué au besoin par les leaders en matière de qualité et de gestion des risques.

Lorsque des services d'audit doivent être fournis pour la première fois, l'équipe de mission éventuelle doit mettre en œuvre des procédures supplémentaires d'évaluation de l'indépendance, y compris un examen des services non liés à l'audit fournis au client et des autres relations d'affaires ou personnelles pertinentes.

Des évaluations similaires de l'indépendance sont également mises en œuvre lorsqu'un client en audit existant devient une entité d'intérêt public ou que des restrictions additionnelles relatives à l'indépendance s'appliquent à la suite d'un changement dans la situation du client.

Selon l'évaluation globale du risque lié à un client ou à une mission éventuels, des mesures de protection supplémentaires peuvent être adoptées pour réduire les risques identifiés. Tout problème éventuel en matière d'indépendance ou de conflit d'intérêts doit être consigné et résolu avant l'acceptation.

Une mission ou un client éventuels seront refusés si un problème potentiel d'indépendance ou de conflit d'intérêts ne peut être résolu de façon satisfaisante conformément aux normes professionnelles et à celles du cabinet, ou s'il existe d'autres problèmes touchant la qualité ou la gestion des risques qui ne peuvent être atténués de manière satisfaisante.

Processus de maintien d'une relation client

KPMG au Canada effectue une réévaluation annuelle de tous ses clients en audit. Cette réévaluation relève les problèmes liés au maintien de l'association et les procédures d'atténuation devant être mises en œuvre (ce qui pourrait inclure l'affectation de professionnels supplémentaires comme un responsable du contrôle qualité de la mission (« CQM ») ou la nécessité de faire appel à des spécialistes additionnels dans le cadre de l'audit).

Les missions autres que d'audit et récurrentes ou à long terme sont aussi réévaluées périodiquement.

De plus, il faut réévaluer les clients et les missions dès qu'il y a possibilité d'un changement apporté à leur profil de risque; dans le cadre du processus d'évaluation

continue de l'indépendance, les équipes de mission doivent notamment déterminer s'il y a eu des changements touchant des menaces établies antérieurement ou s'il y a de nouvelles menaces à l'indépendance. Ces menaces sont ensuite évaluées et, si elles ne sont pas d'un niveau acceptable, elles sont éliminées ou des mesures de protection appropriées sont prises pour les réduire à un niveau acceptable.

Processus de retrait

Lorsque KPMG au Canada parvient à une conclusion préliminaire selon laquelle nous devrions nous retirer d'une mission ou d'une relation client, nous nous consultons en interne pour déterminer à quelles responsabilités juridiques, professionnelles et réglementaires nous nous exposons éventuellement. Au besoin, nous communiquons aussi avec les responsables de la gouvernance et avec toute autre autorité appropriée.

Gestion du portefeuille de clients

Les leaders des unités administratives de KPMG au Canada désignent des associés responsables des missions qui possèdent les compétences et les capacités appropriées et qui ont le temps et l'autorité nécessaires pour assumer ce rôle pour chaque mission. Le portefeuille de clients de chaque associé en audit fait l'objet d'un examen au moins tous les ans dans le cadre de discussions individuelles avec l'associé en question. Cet examen tient compte du secteur d'activité, de la nature et du risque du portefeuille de clients considéré globalement de même que de la compétence et des aptitudes de l'associé et de sa capacité d'exécuter un audit de qualité pour chaque client.

Être
indépendant,
objectif et
éthique

L'indépendance de l'auditeur est au cœur des normes professionnelles et des exigences réglementaires internationales.

KPMG International a créé des politiques et des procédures d'indépendance détaillées qui intègrent les exigences du code de déontologie de l'IESBA. Ces politiques et ces procédures sont énoncées dans le manuel GQRMM de KPMG qui s'applique à tous les cabinets de KPMG. Les outils automatisés, qui doivent être utilisés pour chaque mission éventuelle pour identifier les problèmes potentiels liés à l'indépendance et aux conflits d'intérêts, facilitent le respect de ces exigences.

Ces politiques sont complétées par d'autres politiques et processus pour en assurer la conformité aux normes professionnelles et à la réglementation du Canada ainsi qu'aux exigences de la Securities and Exchange Commission et du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, selon le cas. Nos politiques et nos procédures concernent des questions telles que l'indépendance du cabinet, l'indépendance personnelle, les liens financiers du cabinet, les relations d'emploi, la rotation des associés ainsi que l'approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit.

Notre associé responsable du groupe Indépendance à l'échelle mondiale est appuyé par une équipe de spécialistes qui s'assurent que des politiques et des procédures solides et cohérentes en matière d'indépendance sont mises en œuvre dans les cabinets de KPMG et que des outils sont disponibles pour contribuer au respect de ces exigences par les cabinets et leur personnel.

KPMG au Canada a désigné un associé responsable, Déontologie et indépendance et un chef de la conformité qui ont pour responsabilité de communiquer et de mettre en place les politiques et les procédures de KPMG International et de s'assurer que les

politiques et les procédures locales sont établies et mises en place efficacement lorsqu'elles sont plus strictes que les exigences de KPMG International. Pour nous acquitter de ces responsabilités, nous prenons les moyens suivants :

- mettre en œuvre / surveiller le processus et la structure de contrôle de la qualité de la déontologie et de l'indépendance au sein du cabinet;
- superviser les processus liés à l'évaluation de certaines menaces à l'indépendance liées aux clients existants et potentiels;
- participer à l'élaboration des documents de formation et à la présentation de leur contenu;
- mettre en œuvre des procédures en réponse aux cas de non-conformité;
- superviser le processus disciplinaire s'appliquant aux questions de déontologie et d'indépendance.

Les modifications apportées à la déontologie et aux politiques d'indépendance de KPMG International sont incluses dans les communications périodiques sur la qualité et les risques envoyées aux cabinets de KPMG. Ceux-ci doivent mettre en œuvre les modifications décrites dans ces communications, ce qui est vérifié au moyen de nos programmes de surveillance interne.

Les associés et les employés de KPMG au Canada doivent consulter l'associé responsable, Déontologie et indépendance (« ADI ») à l'égard de certaines questions, tel qu'il est précisé dans le manuel GQRMM. Selon les faits et les circonstances, l'ADI doit aussi parfois consulter le groupe Indépendance à l'échelle mondiale.

Maintenir une mentalité objective, indépendante et éthique, conformément à notre code de conduite et à nos politiques

Indépendance financière personnelle

Selon les politiques de KPMG International, les cabinets et les professionnels de KPMG ne peuvent détenir de participation financière dans les clients de certification et d'audit de KPMG ni avoir des relations financières interdites avec eux (par définition, un « client en audit » comprend aussi ses entités liées ou ses sociétés affiliées), leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants. Il est habituellement interdit à tous les associés de KPMG – peu importe leur cabinet ou leur fonction – de détenir des titres émis par les clients d'audit de l'un ou l'autre des cabinets de KPMG.

Nos employés sont responsables de faire les demandes d'informations appropriées et de prendre d'autres mesures nécessaires de façon continue afin de veiller à ne pas avoir d'intérêt financier interdit.

Les cabinets de KPMG utilisent un système de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance en ligne (« KICS ») pour aider leurs professionnels à se conformer aux politiques en matière d'indépendance personnelle sur le plan des placements. Ce système comprend un inventaire à jour des produits de placement accessibles au public et un mécanisme de suivi permettant aux utilisateurs de communiquer des opérations d'acquisition et de cession concernant leurs participations financières. KICS facilite aussi la surveillance par l'identification et la communication de placements interdits et d'autres activités non conformes (par exemple, un retard dans la communication de l'acquisition d'un placement).

Tous les associés et les directeurs affectés au service à la clientèle sont tenus d'utiliser KICS avant de conclure un placement, de façon à déterminer si ce placement est autorisé. Ils doivent également maintenir à jour un registre de tous leurs placements dans KICS, et le système les avisera automatiquement si l'un de leurs placements devient interdit. Les placements nouvellement interdits doivent être cédés dans les cinq jours ouvrables suivant l'avis. Dans le cadre de notre programme annuel de surveillance, KPMG s'assure que les associés et les directeurs respectent cette exigence.

Le groupe Indépendance à l'échelle mondiale énonce des directives et des procédures exigées pour l'audit et l'inspection par les cabinets de KPMG de la conformité de son personnel aux politiques d'indépendance du cabinet, notamment en ce qui concerne les critères de sélection d'échantillons et le nombre minimum de professionnels devant être audités annuellement.

En 2021, 329 employés de KPMG au Canada (contre 405 en 2020) ont été soumis à ces audits, y compris 18 % de nos associés (contre 32 % en 2020).

Relations d'emploi

Tout professionnel de KPMG au Canada fournissant des services à un client en audit indépendamment de sa fonction est tenu d'informer notre ADI s'il envisage de tenir des négociations visant l'obtention d'un emploi avec ce client en audit. Pour les associés, cette exigence s'applique également à tout client en audit de tout cabinet membre de KPMG qui est une entité d'intérêt public.

Il est interdit aux anciens membres d'une équipe d'audit et aux anciens associés du cabinet de se joindre à un client en audit afin d'y exercer certaines fonctions, sauf s'ils ont rompu tout lien important avec KPMG au Canada, y compris des paiements qui ne sont

pas fixes et prédéterminés, et s'ils ont cessé de participer aux activités d'affaires et aux activités professionnelles liées au cabinet.

Les associés en audit et les membres clés de la chaîne de commandement pour un client en audit qui est une entité d'intérêt public sont assujettis à des contraintes de temps (appelées « périodes de restriction ») leur interdisant de se joindre à un tel client afin d'y exercer certaines fonctions, jusqu'à ce que cette période définie se soit écoulée.

Un membre de l'équipe de certification est également tenu d'informer l'ADI lorsqu'il amorce des négociations en vue d'obtenir un emploi auprès du client en certification au cours de la mission. Les anciens membres de l'équipe de certification ou les anciens associés du cabinet qui se joignent à un client en certification dans certains rôles ne peuvent pas continuer de participer aux activités commerciales ou professionnelles de KPMG au Canada.

Nous communiquons et surveillons les exigences concernant l'embauche de nos professionnels par des clients en audit et en certification.

Indépendance financière du cabinet

Les cabinets de KPMG ne peuvent détenir aucune participation interdite dans des clients d'audit, leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants ni entretenir de relation interdite avec eux.

Comme les autres cabinets de KPMG, KPMG au Canada utilise le système KICS pour enregistrer ses propres participations directes et indirectes significatives dans des entités et des fonds cotés (ou des placements similaires) de même que dans des entités ou des fonds non cotés, y compris des placements détenus dans des régimes de retraite et d'avantages sociaux connexes.

De plus, KPMG au Canada doit enregistrer dans KICS toutes les relations d'emprunt et

de financement de capitaux de même que les comptes de dépôt, de fiducie et de courtage dans lesquels sont détenus les actifs du cabinet membre.

Tous les ans, KPMG au Canada confirme sa conformité aux exigences d'indépendance dans le cadre du Programme de conformité à la politique sur les risques.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG au Canada a établi des politiques et des procédures afin de s'assurer de maintenir ses relations d'affaires avec les clients en audit et en certification conformément au code de déontologie de l'IESBA et à d'autres exigences applicables en matière d'indépendance, comme celles qui sont promulguées par la SEC.

Ces exigences comprennent l'établissement et le maintien d'un processus visant à évaluer les conséquences que des ententes envisagées avec des fournisseurs pourraient avoir pour l'indépendance de l'auditeur.

Toutes les relations d'affaires éventuelles importantes avec des clients d'audit sont évaluées pour déterminer si elles risquent de poser des problèmes liés à l'indépendance de l'auditeur ou d'entraîner des conflits d'intérêts.

Si KPMG au Canada envisage d'acquérir une entreprise ou un autre cabinet, ou d'investir dans une entreprise ou un autre cabinet, il est tenu de mettre en œuvre des procédures de contrôle diligent suffisantes à l'égard de la cible potentielle afin de relever et de résoudre les problèmes potentiels liés à l'indépendance et la gestion des risques avant la conclusion de l'opération. Des consultations spécifiques avec le groupe Indépendance de KPMG International et l'équipe mondiale Qualité et gestion des risques sont requises afin que les questions d'indépendance et autres soient réglées lors de l'intégration de l'entreprise à KPMG au Canada et à l'organisation mondiale dans son ensemble.

Processus de résolution des questions d'indépendance

En plus de l'évaluation standard de l'acceptation effectuée pour chaque mission, qui comprend une évaluation de l'indépendance, KPMG au Canada applique des procédures spécifiques pour identifier et évaluer les menaces à l'indépendance liées aux clients en audit éventuels qui sont des entités d'intérêt public. Ces procédures, également appelées « processus de résolution des questions d'indépendance », doivent être achevées avant d'accepter une mission d'audit pour ces entités.

Formation sur l'indépendance et confirmations

Tous les associés et les professionnels du service à la clientèle de KPMG au Canada, de même que certaines autres personnes, sont tenus de suivre les programmes de formation sur l'indépendance pertinents selon leur échelon et selon leur poste au moment de leur entrée en fonction au sein de KPMG au Canada, et annuellement par la suite. Ils doivent s'acquitter de cette obligation à la première des éventualités suivantes : a) trente jours après s'être joints au cabinet; b) avant de fournir tout service à un client en audit ou de devenir membre de la chaîne de commandement pour un client en audit, et tous les ans par la suite.

Nous offrons également à notre personnel de la formation sur le Code de déontologie de KPMG et le respect des dispositions législatives et réglementaires et des normes professionnelles.

Les nouveaux associés et employés sont tenus de suivre cette formation dans les trois mois suivant leur entrée en fonction au sein de KPMG au Canada, et annuellement par la suite.

Tous les associés et les employés de KPMG doivent signer une déclaration annuelle, au moment de leur entrée en fonction chez

KPMG et tous les ans par la suite, pour confirmer qu'ils demeurent en règle à l'égard des politiques applicables en matière de déontologie et d'indépendance tout au long de l'année.

Services non liés à l'audit

Tous les cabinets de KPMG doivent se conformer, au moins, au code de déontologie de l'IESBA et aux lois et aux règlements applicables en ce qui a trait à l'étendue des services pouvant être fournis aux clients d'audit.

La fourniture de services non liés à l'audit à un client en audit est susceptible de créer des menaces (avérées ou perçues) pour notre indépendance à titre d'auditeurs, particulièrement si nous sommes amenés à auditer nos propres travaux. Les normes professionnelles et éthiques restreignent certains services non liés à l'audit, et tous les autres services doivent être minutieusement évalués afin d'assurer qu'ils ne créent pas et qu'ils ne semblent pas créer une menace inacceptable pour l'indépendance.

En plus de repérer les conflits d'intérêts potentiels, Sentinel^{MC} facilite la conformité aux obligations d'indépendance. Dans le cadre du processus d'acceptation de la mission, il est exigé d'entrer certaines informations sur toutes les missions éventuelles, y compris les descriptions détaillées des services, les livrables et les honoraires estimés. Si la mission concerne un client en audit, la soumission dans Sentinel^{MC} doit aussi comprendre une évaluation des menaces à l'indépendance et des mesures de protection correspondantes.

Les associés leaders responsables des missions d'audit doivent maintenir dans Sentinel^{MC} les structures de groupe de leurs clients d'audit cotés en bourse et certains autres clients d'audit, y compris leurs entités liées ou affiliées. Ils ont aussi la responsabilité de repérer et d'évaluer toute

TOUS LES ASSOCIÉS ET LES PROFESSIONNELS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE KPMG AU CANADA, DE MÊME QUE CERTAINES AUTRES PERSONNES, SONT TENUS DE SUIVRE LES PROGRAMMES DE FORMATION SUR L'INDÉPENDANCE PERTINENTS SELON LEUR ÉCHELON ET SELON LEUR POSTE AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE EN FONCTION AU SEIN DE KPMG AU CANADA, ET ANNUELLEMENT PAR LA SUITE.

menace pour l'indépendance pouvant résulter de la fourniture d'un service proposé autre que d'audit et les mesures de protection correspondantes.

Dans le cas des entités pour lesquelles des structures de groupe sont maintenues, Sentinel permet aux associés leaders responsables de missions d'audit (« ALRMA ») d'examiner les services proposés à leur égard sur le plan mondial et d'en demander la révision, de les approuver ou de les refuser. Pour les services proposés qui sont approuvés, Sentinel détermine une période au cours de laquelle l'approbation demeure valide. À l'expiration du délai fixé, les services doivent être achevés ou être réévalués pour vérifier s'ils sont encore permis; s'ils ne le sont pas, les services ne doivent pas être fournis.

Les politiques d'indépendance de KPMG International interdisent aux associés en audit des cabinets membres d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que de certification à des clients d'audit.

Dépendance à l'égard des honoraires

Les politiques de KPMG International reconnaissent que des menaces liées à l'intérêt personnel ou à l'intimidation peuvent se présenter si le total des honoraires pour un client en audit compte pour une part importante du total des honoraires du cabinet de KPMG exprimant l'opinion d'audit. Ces politiques exigent la tenue de consultations lorsqu'il est prévu que le total des honoraires pour un client en audit dépassera 10 % des honoraires annuels du cabinet membre pendant deux années consécutives. De plus, si le total des honoraires pour un client en audit qui est aussi une entité d'intérêt public et de ses entités liées représente plus de 10 % du total des honoraires reçus par

un cabinet membre pendant deux années consécutives, ces politiques prévoient en outre ce qui suit :

1. ces informations doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance du client en audit;
2. un associé d'un autre cabinet membre de KPMG doit être nommé réviseur du contrôle qualité de la mission.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des honoraires reçus par KPMG au Canada au cours des deux dernières années.

Résoudre les conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent surgir dans des situations où des associés ou des employés ont des relations personnelles avec le client, ce qui pourrait nuire ou être perçu comme pouvant nuire à notre capacité de demeurer objectif, ou lorsque nous sommes personnellement en possession d'informations confidentielles concernant une autre partie à une opération. Dans de telles situations, il est obligatoire de consulter l'AGR ou l'ADI.

KPMG International a également établi des politiques pour empêcher le personnel de KPMG d'offrir des incitatifs aux clients d'audit ou d'en accepter d'eux, y compris des cadeaux ou toute forme d'hébergement, à moins qu'ils soient d'une valeur négligeable et sans conséquence, qu'ils ne soient pas interdits par les lois ou la réglementation pertinentes ni jugés avoir été offerts afin d'influencer indûment le comportement du destinataire ou qu'ils ne jettent aucun doute sur l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement de la personne ou du cabinet membre en question.

Il incombe à tous les cabinets membres et à tous les membres du personnel de KPMG d'identifier et de gérer les conflits d'intérêts,

qui sont des circonstances ou des situations qui ont ou peuvent être perçues comme ayant une incidence sur la capacité d'un cabinet et/ou de ses associés ou de ses employés d'être objectifs ou d'agir autrement sans parti pris.

Tous les cabinets de KPMG sont tenus de détecter les risques de conflits au moyen de Sentinel^{MC} afin de pouvoir prendre des mesures conformes aux exigences juridiques et professionnelles. KPMG au Canada dispose d'une ressource de gestion des risques à qui il incombe d'examiner tous les conflits potentiels identifiés et de veiller à résoudre ces conflits avec les cabinets membres et les associés responsables de mission concernés. Les résultats de ces examens doivent être documentés.

Des procédures de transmission aux échelons supérieurs et de règlement des différends sont en place pour les cas où il n'est pas possible de parvenir à un accord sur la façon de gérer un conflit. Si une question liée à un conflit potentiel ne peut être atténuée de façon appropriée, il convient de refuser la mission ou d'y mettre fin.

Violations de l'indépendance

Tous les membres du personnel de KPMG au Canada doivent déclarer à l'ADI toute violation de l'indépendance dès qu'ils en prennent connaissance. Les professionnels qui omettent de se conformer à nos politiques d'indépendance, que cette omission soit relevée dans le cadre de l'examen de la conformité, déclarée par l'intéressé lui-même ou révélée autrement, sont assujettis à des mesures disciplinaires.

Toutes les violations des exigences en matière d'indépendance du Code de l'IESBA ou d'autres exigences externes en matière d'indépendance doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance le plus rapidement possible, sauf si un autre délai a été convenu avec les responsables de la gouvernance pour des violations de gravité moindre.

KPMG au Canada a documenté et communiqué une politique disciplinaire relativement aux infractions aux politiques en matière d'indépendance qui intègre des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité des manquements. Les faits ainsi révélés sont pris en compte dans nos décisions relatives aux promotions et à la rémunération et, dans le cas des associés, dans leur évaluation individuelle liée à la qualité et au risque.

Tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin

Tous les membres de KPMG au Canada doivent se conformer aux lois, à la réglementation et aux normes. Nous n'avons, en particulier, aucune tolérance pour la corruption.

Nous interdisons la participation à toute forme de corruption, même pour une conduite légale ou permise par les lois applicables ou la pratique locale. De plus, nous ne tolérerons aucunement la corruption par des tiers, y compris par nos clients, nos fournisseurs ou des représentants gouvernementaux.

Pour obtenir plus d'informations sur les politiques anticorruption de KPMG International, veuillez consulter le [site sur la lutte contre la corruption](#).

Rotation des associés

Les politiques de rotation des associés de KPMG International sont conformes aux exigences du code de déontologie de l'IESBA. Tous les associés de KPMG au Canada sont assujettis à la rotation périodique de leurs responsabilités envers les clients en audit, en vertu des lois et des règlements en vigueur, des règles d'indépendance, ainsi que des principes directeurs de KPMG International. Ces exigences limitent le nombre d'années consécutives au cours desquelles des associés occupant certains postes peuvent fournir des services d'audit à un client. Lorsque la limite est atteinte, il s'ensuit une période de « temps mort » pendant laquelle ces associés ne doivent pas participer à l'audit, assurer le contrôle qualité de l'audit, consulter l'équipe de mission ou le client à propos de questions techniques ou

propres à un secteur d'activité, ou influencer d'une quelconque manière le résultat de la mission, diriger ou coordonner des services professionnels chez le client, superviser la relation du cabinet avec le client en audit ou avoir d'autres interactions importantes ou fréquentes avec la haute direction ou les responsables de la gouvernance.

KPMG au Canada surveille la rotation des leaders des missions d'audit (comme l'associé responsable de la mission, le responsable du contrôle qualité de la mission et tous les autres associés jouant un rôle clé soumis à des exigences de rotation) au moyen d'une base de données sur la rotation des associés et élabore des plans de transition pour permettre l'affectation d'associés ayant les compétences et les habiletés nécessaires pour offrir à nos clients un service d'une qualité constante.

Réalisation de missions de grande qualité

La façon dont un audit est réalisé est tout aussi importante que le résultat final. Il est attendu des associés et des employés de KPMG au Canada qu'ils adoptent certains comportements clés et qu'ils respectent certaines politiques et procédures dans le cadre de l'exécution d'audits efficaces et efficaces.

Encourager une culture de consultation

Nous encourageons une forte culture de consultation pour soutenir nos équipes tout au long de leurs processus décisionnels. Nous croyons que cet aspect joue un rôle essentiel dans la qualité de nos audits. Nous favorisons une culture où la consultation est perçue comme une force et où le personnel est encouragé à consulter sur des questions complexes ou controversées.

Pour aider nos professionnels à régler les questions complexes ou controversées, des protocoles de consultation et de documentation ont été établis pour les questions significatives de comptabilité et d'audit, y compris des procédures visant à faciliter la résolution des divergences d'opinions sur des questions soulevées dans le cadre d'une mission. De plus, notre méthodologie de l'audit et le manuel GQRMM énoncent des obligations de consultation à l'égard de certaines questions.

Consultation technique et ressources mondiales

Du soutien technique en audit et en comptabilité est offert aux cabinets membres par l'entremise du groupe Méthodologie d'audit mondiale (GAMG), du groupe Solutions mondiales de KPMG (KGSG), du groupe Normes internationales (ISG) et du groupe Normes du PCAOB (PSG).

Le GAMG élabore et maintient la méthodologie d'audit de KPMG en suivant les exigences des normes d'audit applicables, soit les Normes internationales d'audit et les normes du PCAOB et de l'AICPA.

Le KGSG est responsable de la conception, du développement et du déploiement de solutions d'audit à l'échelle mondiale, y compris les innovations en matière de technologie et d'automatisation.

Le KGSG et le GAMG travaillent en collaboration pour soutenir les cabinets membres au moyen de la collaboration, de l'innovation et des technologies. Nous avons fait des investissements importants dans notre méthodologie et nos outils d'audit en nous concentrant principalement sur l'amélioration de la qualité de l'audit, l'uniformité à l'échelle mondiale et la normalisation.

Présentes dans les trois régions où KPMG exerce ses activités (Amériques, ASPAC et EMA), les équipes du KGSG et du GAMG sont composées de professionnels de partout dans le monde ayant une expérience en audit, en TI, en science des données, en mathématiques, en statistiques et dans bien d'autres domaines, et dont les expériences diversifiées et les façons de penser novatrices permettent de continuer de faire évoluer les capacités d'audit de KPMG.

L'ISG collabore avec des équipes thématiques mondiales des IFRS, en suivant une représentation géographique à travers le monde, et avec les panels des IFRS et des normes ISA afin de favoriser l'uniformité de l'interprétation des IFRS et des exigences d'audit entre les cabinets membres, de définir les problèmes émergents et d'élaborer rapidement des directives mondiales.

Le PSG est un groupe de professionnels dévoués qui possèdent une expérience des normes d'audit du PCAOB et qui veillent à l'uniformité de l'interprétation des normes d'audit du PCAOB appliquées à l'échelle mondiale aux audits d'émetteurs privés étrangers et de composantes d'émetteurs autres que des États-Unis. Il élabore et anime aussi des formations destinées aux auditeurs affectés à des missions d'audit du PCAOB.

Le Service de la pratique professionnelle (« SPP ») de KPMG au Canada joue un rôle crucial pour le soutien de la fonction d'audit. Il transmet aux professionnels du service à la clientèle des directives techniques à l'égard de certaines questions liées aux missions, en plus d'élaborer et de distribuer des directives thématiques sur des questions techniques et professionnelles locales émergentes. De plus, il distribue des directives internationales sur les IFRS et les normes ISA.

Les ressources du SPP aident aussi les équipes de mission à résoudre les divergences d'opinions pouvant se présenter à l'intérieur des équipes elles-mêmes ou avec le responsable du contrôle qualité de la mission. Les divergences non résolues doivent être soumises aux associés principaux en vue de leur résolution définitive. Dans des circonstances exceptionnelles, une question peut être soumise au chef de l'audit, au chef du SPP, au chef de la qualité et de la gestion des risques ou, en dernier recours, à l'associé principal.

Évaluation critique des éléments probants, en ayant recours au jugement professionnel et à l'esprit critique

Dans le cas de tous les audits de KPMG, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons sont adaptées à l'évaluation des risques. Nous prenons en considération tous les éléments probants obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments probants contradictoires ou incohérents.

Chaque membre de l'équipe est tenu d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique tout au long des missions d'audit. L'esprit critique implique une remise en question et une vigilance face aux contradictions ou aux incohérences dans les éléments probants. Le jugement professionnel englobe la nécessité d'être attentif aux préjugés qui peuvent constituer une menace au bon jugement.

La documentation de nos jugements finaux est également cruciale. Nous renforçons notre esprit critique grâce à l'encadrement et à la formation, et nous reconnaissons que le jugement est une compétence qui s'affine au fil du temps et des expériences.

Direction, encadrement, supervision et revue

Afin d'investir dans l'acquisition des compétences et des capacités de ses professionnels, KPMG au Canada favorise un environnement d'apprentissage continu et une culture d'encadrement.

Le mentorat, l'encadrement et la supervision continus dans le cadre d'un audit impliquent :

- la participation des associés responsables de mission aux discussions de planification;
- le suivi de l'avancement de la mission d'audit;

- la prise en considération de la compétence et des capacités des divers membres de l'équipe de mission, et notamment la question de savoir s'ils disposent de suffisamment de temps pour faire leur travail, s'ils comprennent les instructions qui leur ont été données et si les travaux sont exécutés selon la stratégie définie pour la mission;
- l'aide aux membres de l'équipe de mission pour traiter toute question importante qui se pose au cours de l'audit et la modification de l'approche prévue de manière appropriée;
- l'identification des questions qui, dans le cadre de la mission, doivent faire l'objet d'une consultation auprès des membres de l'équipe de mission qui possèdent plus d'expérience.

La revue des travaux accomplis en temps opportun est essentielle à une supervision et à un encadrement efficaces, puisqu'elle fait en sorte que les éléments importants soient identifiés, qu'ils fassent l'objet de discussions et qu'ils soient traités rapidement.

Responsable du contrôle qualité de la mission

La revue de contrôle qualité de la mission (« CQM ») est un volet important du cadre de travail de KPMG dans le domaine de la qualité. Un responsable du contrôle qualité de la mission doit être nommé pour les audits, y compris les examens connexes des informations financières intermédiaires, de toutes les entités cotées et des entités non cotées à haut risque ou bien connues, ainsi que pour les autres missions désignées par notre associé responsable de la Gestion des risques.

Une revue de CQM fournit l'assurance raisonnable que l'équipe a identifié de manière appropriée les risques importants,

y compris les risques de fraude, et qu'elle a conçu et mis en œuvre des procédures d'audit pour y faire face.

Les responsables du CQM sont tenus de respecter des critères de formation et d'expérience pour exécuter une revue de contrôle qualité pour une mission particulière. Ils sont indépendants de l'équipe de mission et des clients d'audit, et possèdent une expérience et des connaissances appropriées pour évaluer objectivement les décisions et les jugements cruciaux formulés par l'équipe de mission et le caractère approprié des états financiers.

L'audit n'est achevé que lorsque le responsable du CQM est convaincu que toutes les questions importantes soulevées ont été résolues. L'étendue de la revue dépend des risques et de la complexité de l'audit et ne réduit pas les responsabilités de l'associé. La revue comprend une évaluation du caractère approprié des états financiers et d'autres éléments d'information qui y sont fournis, des jugements importants posés et des conclusions tirées, des communications avec les responsables de la gouvernance et du rapport d'audit proposé. L'associé, qui signe le rapport d'audit, est ultimement responsable de la résolution des questions de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information financière.

KPMG cherche constamment à renforcer et à améliorer le rôle joué par le responsable du contrôle qualité de la mission pour les audits. Le cabinet a donc pris diverses mesures en ce sens, y compris la publication de directives sur les pratiques exemplaires, l'intégration de certaines exigences relatives aux inspections dans notre flux des travaux de l'audit et l'élaboration de politiques concernant la reconnaissance, la nomination et la formation des responsables du contrôle qualité de la mission.

**LA REVUE DE
CONTRÔLE QUALITÉ
DE LA MISSION
(« CQM ») EST UN
VOLET IMPORTANT
DU CADRE DE
TRAVAIL DE KPMG
DANS LE DOMAINE
DE LA QUALITÉ.**

Présentation du rapport des auditeurs

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des auditeurs, qui comprend une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du client dans tous leurs aspects significatifs. Des associés expérimentés responsables des missions forment toutes leurs opinions d'audit en se basant sur l'audit exécuté.

Pour préparer les rapports des auditeurs, les associés responsables des missions ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre SPP, en particulier si des questions importantes doivent être communiquées aux utilisateurs du rapport des auditeurs (p. ex.,

une modification à l'opinion ou l'inclusion d'un paragraphe « Observations » ou d'un paragraphe « Autres points », ainsi que des questions clés de l'audit à communiquer).

Documentation de la mission

La documentation de l'audit de KPMG au Canada est préparée et réunie conformément au calendrier établi par la politique de KPMG International, soit dans un délai plus court que celui exigé par les normes d'audit pertinentes. Nous avons mis en œuvre des protections administratives, techniques et physiques pour préserver la confidentialité et l'intégrité des informations des clients et du cabinet.

Évaluation des risques pour la qualité

À l'échelle mondiale, par l'entremise du Conseil mondial de la qualité de l'audit et du comité directeur du groupe mondial Qualité et gestion des risques, KPMG International analyse les résultats des programmes de surveillance de la qualité, leurs causes profondes et les plans d'action correctifs, et élabore d'autres mesures correctives mondiales au besoin.

Les mesures correctives mondiales ciblent la culture et les comportements à l'échelle de l'organisation mondiale et visent à favoriser un rendement uniforme entre les équipes de mission des cabinets de KPMG.

À l'échelle locale, nous travaillons à la mise en œuvre intégrale de l'équivalent canadien de l'ISQM 1, qui exige que nous acquérions une compréhension des situations, événements, circonstances, actions ou inactions susceptibles de nuire à notre capacité d'atteindre des objectifs en matière de qualité dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques.

Notre modèle d'exploitation facilite cette compréhension et l'identification précoce des risques potentiels pour la qualité de l'audit. Chaque unité administrative est soutenue par une équipe locale d'associés expérimentés du groupe Pratique professionnelle qui participent activement aux activités quotidiennes de l'unité administrative, tout en travaillant en étroite collaboration avec le Service national de la pratique professionnelle. Le pont ainsi créé dans les communications permet aux hauts dirigeants d'en savoir rapidement plus sur les défis qui se posent et sur l'évolution de la situation et de réagir sans tarder aux risques potentiels liés à la qualité.

Du fait de notre structure décentralisée, le nombre d'associés dans chaque unité administrative est relativement faible, et les processus de soutien et de signalement aux échelons supérieurs sont évidents et facilement accessibles à tous les professionnels en audit. Personne n'hésite à porter à un échelon supérieur des questions qui pourraient représenter un risque potentiel pour la qualité, parce que notre culture encourage

la communication ouverte et franche, la collaboration et la consultation.

De plus, les associés responsables de la Pratique professionnelle des unités administratives connaissent bien les entités et les secteurs d'activité de leurs marchés locaux qui présentent des caractéristiques de risque plus élevées. Ce point de vue nous aide à identifier les risques dans notre portefeuille de missions d'audit pour lesquels des plans d'atténuation proactifs pourraient être requis.

Le Conseil de la qualité de l'audit, présidé par l'associé responsable, Service de la pratique professionnelle, donne son point de vue quant à la détermination et à l'analyse des enjeux et en assure la surveillance, et participe à l'établissement de mesures correctives en ce qui a trait aux plus importants problèmes relatifs à la qualité de l'audit, y compris :

- la collecte d'informations liées aux questions portant sur la qualité de l'audit en temps opportun et de manière cohérente (p. ex., informations recueillies lors d'inspections internes et externes ou de la consultation du SPP, ou dans le cadre de litiges ou de l'étude de questions d'ordre réglementaire);
- l'analyse de ces informations et l'identification des points communs et des causes profondes connexes;
- l'établissement de mesures correctives ciblées adéquatement en réponse à ces causes profondes;
- la mise en œuvre en temps opportun, l'exécution et l'efficacité des plans de mesures correctives.

Communication efficace

Nous sommes conscients qu'un autre facteur important qui contribue au maintien de la qualité de l'audit est d'obtenir la rétroaction des principales parties prenantes et d'agir en conséquence.

Fournir des renseignements éclairés et maintenir des communications bilatérales ouvertes et honnêtes

Des communications bilatérales avec les responsables de la gouvernance, soit souvent le comité d'audit, sont indispensables à la qualité de l'audit et importantes pour la production de nos rapports et la prestation de nos services.

Chez KPMG au Canada, nous insistons sur l'importance de tenir le client au courant des questions soulevées tout au long de l'audit et de la nécessité d'écouter et de comprendre ses points de vue. Pour y parvenir, nous délivrons des rapports et des présentations, nous participons au comité d'audit et aux conseils d'administration, et nous prenons part au besoin à des discussions informelles continues avec la direction et les membres du comité d'audit.

Nous partageons des commentaires sur l'audit, les pratiques d'affaires de nos clients, le caractère approprié des méthodes comptables, la conception et le fonctionnement des systèmes d'information financière et des contrôles, les jugements comptables clés, les questions pour lesquelles nous pourrions être en désaccord avec l'opinion de la direction, de même que les écarts ou les erreurs d'audit identifiés.

Nous nous assurons que ces rapports respectent les exigences des normes d'audit et nous partageons notre expérience du secteur d'activité pour encourager la discussion avec les membres du comité d'audit. Nous considérons que ces conseils aident grandement nos clients à s'acquitter de leurs responsabilités.

Centre des leaders pour conseils d'administration de KPMG

Les conseils d'administration n'ont jamais dû répondre à des demandes aussi grandes. Dans le monde d'aujourd'hui, les attentes envers les administrateurs et les membres des comités d'audit sont sans précédent. Le [Centre des leaders pour conseils d'administration](#) de KPMG au Canada communique aux administrateurs les perspectives, les renseignements et les outils nécessaires à l'exécution de leur mandat.

Institut mondial des IFRS de KPMG

L'[Institut mondial des IFRS de KPMG](#) fournit des informations et des ressources aidant les membres des conseils d'administration et des comités d'audit, les cadres, les dirigeants, les parties prenantes et les représentants gouvernementaux à obtenir des renseignements et des documents de réflexion au sujet du référentiel mondial d'information financière en évolution.

Suivi et prise de mesures correctives

Des programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent aux cabinets de KPMG de relever les déficiences dans la qualité, d'effectuer une analyse des causes profondes et d'élaborer, de mettre en place et de communiquer des plans de mesures correctives, tant pour les missions d'audit prises individuellement que pour le système de contrôle qualité dans son ensemble.

Amélioration continue

KPMG a pris l'engagement d'améliorer continuellement la qualité, l'uniformité et l'efficacité de ses audits. Les programmes internes de surveillance de la qualité et de conformité décrits plus en détail ci-après sont administrés à l'échelle mondiale et prévoient une approche uniforme pour tous les cabinets membres, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des tests et des informations à fournir. KPMG au Canada compare les résultats de ses programmes de surveillance interne avec ceux des programmes d'inspection externe et prend des mesures appropriées en réponse à leurs constatations.

Programmes de surveillance interne et de conformité

Les programmes de surveillance de KPMG au Canada sont créés par KPMG International et appliqués dans l'ensemble des cabinets de KPMG. Les programmes évaluent les deux aspects suivants :

- l'exécution de la mission conformément aux normes, aux lois et à la réglementation applicables et aux politiques et aux procédures de KPMG International;
- notre conformité aux politiques et aux procédures clés de KPMG International et la pertinence, le caractère approprié et le fonctionnement efficace des principales politiques et procédures de contrôle qualité.

Nos programmes de surveillance interne contribuent aussi à évaluer si notre système de contrôle qualité a été conçu et mis en place correctement et s'il fonctionne efficacement. Cette évaluation comprend les examens de la qualité de la prestation (« EQP ») et les programmes de conformité à la politique sur les risques (« RCP »), qui sont effectués annuellement dans l'ensemble des fonctions d'audit, de fiscalité et de services-conseils.

Les résultats et les leçons des programmes de surveillance intégrés sont communiqués en interne, et des mesures appropriées sont prises à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Examens de la qualité de la prestation (« EQP ») de l'audit

Le programme d'EQP évalue le rendement dans le cadre des missions et définit les possibilités d'amélioration de la qualité des missions. Chaque leader de mission de chaque cabinet de KPMG est évalué au moins une fois au cours d'un cycle de trois ans. Une approche fondée sur le risque sert à la sélection des missions.

Pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2021, notre programme d'EQP n'a permis de relever aucun problème considéré comme ayant une incidence significative sur la prestation de services d'audit par le cabinet. Comme la plupart des sociétés pourvues d'un programme d'examen de la qualité, nous déterminons les domaines

nécessitant une amélioration continue. Au besoin, nous procédons à une analyse formelle des causes profondes à l'égard des problèmes liés à la qualité de l'audit, et nous mettons en place des mesures correctives en réponse aux causes profondes relevées. Ces mesures comprennent l'amélioration des politiques et des directives, ainsi que des communications et de la formation pour nos associés, nos directeurs et notre personnel.

Total des EQP en audit et en certification	2021	2020	2019
	84	113	66
% d'associés responsables de mission visés	2021	2020	2019
	26	34	21
Nombre d'examineurs ne provenant pas de KPMG au Canada	2021	2020	2019
	10	13	12
% des examineurs ne provenant pas de KPMG au Canada	2021	2020	2019
	12	13	18

KPMG au Canada déploie le programme d'EQP tous les ans conformément aux instructions en la matière de KPMG International. Les examens sont effectués à l'échelle locale, sous la supervision d'un réviseur principal expérimenté et indépendant du cabinet. Ce processus est supervisé à l'échelle régionale et mondiale.

La sélection des réviseurs s'effectue selon des critères rigoureux. Une formation est donnée aux équipes d'inspection et aux autres personnes supervisant le processus, l'accent étant mis sur les sujets de préoccupation définis par les organismes de réglementation de la supervision de l'audit. Ces équipes et ces personnes doivent faire preuve d'autant de rigueur que des réviseurs externes.

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la cote des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention « performance satisfaisante », « amélioration de la performance nécessaire » ou « performance non satisfaisante ». Les constatations du programme d'EQP sont transmises aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, d'outils de formation interne et d'appels de mise à jour périodiques avec les associés et les directeurs. Les secteurs de l'audit pour lesquels des constatations ont été formulées font l'objet d'une attention particulière au cours des programmes d'inspection ultérieurs afin de déterminer l'étendue de l'amélioration continue.

Les associés leaders responsables des missions d'audit sont informés des missions considérées comme insatisfaisantes dans le cadre de leurs missions transfrontalières respectives. De plus, les associés leaders responsables des missions d'audit de sociétés mères ou de sièges sociaux sont informés des problèmes importants de qualité relevés dans le cadre du programme d'EQP pour une filiale ou une société affiliée appartenant au groupe de leurs clients et ayant été auditée par un cabinet membre.

Programme de conformité à la politique sur les risques (« RCP »)

KPMG International élabore et maintient des politiques et des processus de contrôle qualité qui s'appliquent à tous les cabinets de KPMG. Ces politiques et processus, ainsi que les procédures connexes, reprennent les exigences de la norme ISQC 1. Dans le cadre du RCP annuel, nous procédons à une solide évaluation consistant à documenter les procédures et les contrôles qualité, et les tests connexes de la conformité, puis à communiquer les anomalies, les plans d'action et les conclusions.

KPMG AU CANADA ET LE CCRC ONT DES OBJECTIFS COMMUNS, SOIT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT ET LE MAINTIEN DE LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS LES MARCHÉS FINANCIERS.

Le RCP vise les objectifs suivants :

- documenter, évaluer et surveiller l'étendue de la conformité du système de contrôle qualité de KPMG au Canada aux politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques et aux principales exigences juridiques et réglementaires;
- fournir une base pour évaluer si le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles pertinentes et aux exigences juridiques et réglementaires applicables.

Si des déficiences sont relevées, nous devons élaborer des plans d'action appropriés et surveiller l'état d'avancement de chaque mesure.

Programme mondial d'examen de la qualité et de la conformité (« GQ&CR »)

Chaque cabinet de KPMG fait l'objet d'un examen de la qualité et de la conformité dirigé par l'équipe GQ&CR de KPMG International, qui est indépendante du cabinet membre, et ce, à divers intervalles en fonction des critères de risque établis.

L'équipe GQ&CR effectuant les examens est indépendante du cabinet, objective et compétente en matière de politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques. L'équipe GQ&CR évalue la conformité des politiques et des procédures de KPMG International et assure le partage des pratiques exemplaires entre les cabinets membres. L'équipe GQ&CR procède à une évaluation indépendante des éléments suivants :

- l'engagement d'un cabinet pour la qualité et la gestion des risques (le ton donné par la direction) et la mesure dans laquelle sa structure globale, sa gouvernance et son financement soutiennent et renforcent cet engagement;
- la conformité d'un cabinet aux politiques et aux procédures de KPMG International;

- la fiabilité avec laquelle le cabinet membre met en œuvre son propre programme de conformité (« RCP »).

KPMG au Canada élabore des plans d'action en réponse à toutes les constatations de l'équipe GQ&CR et les soumet à l'approbation de l'équipe GQ&CR. L'équipe centrale GQ&CR surveille la progression de la mise en œuvre des plans d'action et en fait part au comité directeur du groupe mondial Qualité et gestion des risques, puis, au besoin, aux leaders appropriés de KPMG International et du cabinet régional.

Leaders régionaux, Qualité et gestion des risques

Le chef mondial, Gestion de la qualité, des risques et des questions liées à la réglementation nomme les leaders régionaux, Qualité et gestion des risques (« LRR ») qui occupent des fonctions régulières et continues de surveillance en vue d'évaluer l'efficacité des efforts et des processus d'un cabinet membre visant à identifier, à gérer et à signaler les risques importants pouvant porter préjudice à la marque de KPMG. Les activités importantes des LRR, y compris les questions soulevées par les cabinets membres et les réponses ou les mesures correctives de ceux-ci, sont communiquées aux leaders du groupe Gestion de la qualité et des risques.

Inspections externes effectuées par des organismes de réglementation

En octobre 2021, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») a publié son *Rapport d'informations sur la qualité de l'audit : Résultats intermédiaires des inspections de 2021*, qui présente les résultats des inspections des dossiers menées auprès des quatre grands cabinets du Canada, y compris KPMG au Canada. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en visitant le site Web du CCRC à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

KPMG au Canada et le CCRC ont des objectifs communs, soit l'amélioration de la qualité de l'audit et le maintien de la confiance du public envers les marchés financiers. L'inspection des cabinets d'experts-comptables représente un élément important de ce projet, et nous appuyons pleinement la responsabilité du CCRC.

Chaque année, le CCRC inspecte KPMG au Canada et lui remet ensuite un rapport confidentiel sur les résultats de son inspection. Selon les règles du CCRC, les résultats de l'inspection ainsi que les recommandations et autres commentaires compris dans ce rapport ne peuvent être rendus publics ni par le CCRC ni par les cabinets faisant l'objet d'une inspection. Nous n'avons pas encore reçu le rapport de 2021, mais nous avons pleinement l'intention de mettre en application toute recommandation d'amélioration que le CCRC pourrait formuler relativement à nos procédures de contrôle qualité et à l'exécution de nos missions.

KPMG au Canada exprime des opinions d'audit sur les états financiers d'émetteurs inscrits auprès de la Securities & Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis. De ce fait, nous avons fait l'objet d'une inspection annuelle menée par le PCAOB de 2005 à 2017, et semestrielle depuis lors.

Conformément aux inspections précédentes qu'il a menées auprès de KPMG au Canada, le PCAOB a sélectionné un éventail de missions d'audit en vue de son examen et a mis en œuvre certaines procédures concernant nos systèmes de contrôle qualité pour son inspection de 2021.

Ces rapports du PCAOB sont divisés en deux parties. La partie I est un document public qui comprend des observations sur des missions particulières qui ont été examinées par le PCAOB. La partie II est un document confidentiel qui comprend les observations du PCAOB sur nos systèmes de contrôle qualité, en ce qui a trait à l'exécution de l'audit et à certains aspects fonctionnels à

l'échelle du cabinet. Cette partie du rapport ne sera rendue publique que si l'un des commentaires ou l'une des observations du PCAOB n'est pas traité de façon adéquate dans les 12 mois suivant la date du rapport.

Nous avons pris l'engagement de répondre rapidement à tous les rapports. Les rapports d'inspection pour KPMG au Canada se trouvent sur le site Web du PCAOB à l'adresse pcaobus.org

Notre cabinet est également inscrit auprès du Financial Reporting Council du Royaume-Uni, de l'organisme de surveillance des auditeurs de l'Allemagne, de la Commission de surveillance du secteur financier du Luxembourg et de la Commission de surveillance de secteur financier de la Norvège.

Nous ne sommes au courant d'aucune demande d'informations ni d'aucune enquête visant le cabinet ou l'un de ses associés qui émanerait d'autorités gouvernementales ou réglementaires et qui pourrait porter préjudice aux activités du cabinet ou à sa capacité de remplir ses obligations à titre d'auditeur indépendant auprès de ses clients.

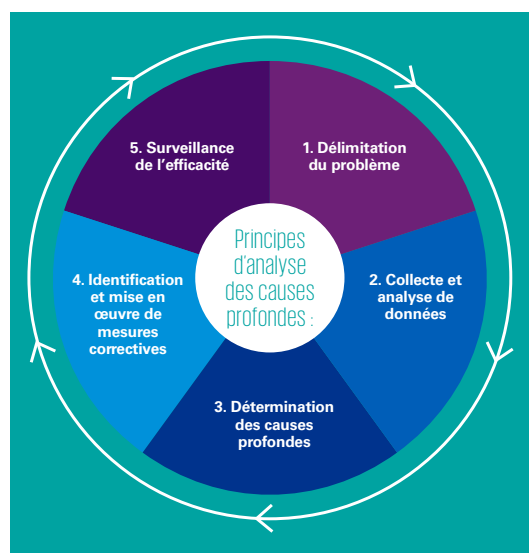
KPMG International entretient des communications bilatérales avec l'International Forum of Independent Audit Regulators (« IFIAR ») pour discuter des constatations relatives à la qualité de l'audit et des mesures prises en réponse à ces problèmes dans l'ensemble de l'organisation.

Effectuer une analyse des causes profondes

KPMG au Canada effectue une analyse des causes profondes à l'égard des problèmes de qualité de l'audit, afin d'éviter qu'ils se reproduisent, et faciliter la définition de bonnes pratiques dans le cadre d'efforts d'amélioration continue. En 2021, les membres de KPMG au Canada qui exécuteront une analyse des causes profondes ou qui en orienteront la

réalisation ont assisté à une formation en analyse des causes profondes s'appuyant sur nos principes mondiaux en cinq étapes de l'analyse des causes profondes. Cette formation nous procure une plateforme commune pour faire progresser la pratique et les compétences associées à la dotation en ressources, à la planification et à l'exécution de ce type d'analyse.

Voici les principes mondiaux en cinq étapes de l'analyse des causes profondes :



Il incombe à tous les cabinets de KPMG d'effectuer une analyse des causes profondes et, par conséquent, d'élaborer des plans de correction appropriés en réponse aux problèmes de qualité de l'audit qui ont été relevés.

L'associé directeur, Audit de KPMG au Canada est responsable de la qualité de l'audit, y compris les plans de correction en réponse aux problèmes de qualité de l'audit. L'associé responsable de la Gestion des risques surveille la mise en place de plans de correction.

Déclaration de l'efficacité du contrôle qualité de l'audit

Les mesures et les procédures qui servent de fondements au système de contrôle qualité de KPMG au Canada, telles qu'elles sont décrites dans le présent rapport, visent à fournir un degré raisonnable d'assurance que les audits légaux exécutés par notre cabinet sont conformes aux normes professionnelles, aux lois et aux règlements applicables. En raison des limites qui lui sont inhérentes, le système de contrôle qualité ne vise pas à fournir l'assurance absolue que le non-respect des normes professionnelles, des lois et des règlements pertinents serait évité ou détecté.

Le chef de la direction, l'associé responsable de la Gestion des risques et l'associé directeur, Audit de KPMG au Canada ont pris en compte :

- la conception et le fonctionnement des systèmes de contrôle qualité, tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport;
- les conclusions émises dans le cadre des divers programmes de conformité exécutés par notre cabinet et KPMG International, tels qu'ils sont décrits plus haut; et
- les constatations découlant des inspections réglementaires et des mesures de suivi ou de correction prises subséquemment.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chef de la direction, l'associé responsable de la Gestion des risques et l'associé directeur, Audit confirment avec un degré raisonnable d'assurance, que les systèmes de contrôle qualité du cabinet ont fonctionné efficacement au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2021. De plus, ils confirment qu'un examen interne de conformité aux normes d'indépendance au sein du cabinet a été effectué au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2021.

Annexes

Annexe A - Notre structure et notre gouvernance

Structure juridique

En date du 1^{er} octobre 2020, KPMG au Canada et tous les autres cabinets de KPMG ont signé de nouveaux documents d'adhésion et des ententes connexes, qui ont principalement pour effet que tous les cabinets membres de KPMG faisant partie de l'organisation mondiale de KPMG adhèrent à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie, ou créent d'autres liens juridiques avec celle-ci.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, KPMG International Limited est l'entité coordonnatrice à l'avantage de tous les cabinets membres de KPMG. Elle ne fournit aucun service professionnel aux clients. Les services professionnels aux clients sont exclusivement fournis par les cabinets membres.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nouvelles ententes juridiques et ententes de gouvernance s'appliquant à l'organisation mondiale de KPMG à compter du 1^{er} octobre 2020, veuillez consulter la rubrique « Gouvernance et leadership » du [Rapport sur la transparence 2021 de KPMG International](#).

KPMG International est une entité juridiquement distincte de chaque cabinet membre. KPMG International Limited et les cabinets membres de KPMG ne sont pas une société de personnes mondiale, un cabinet

unique, une société par actions multinationale ni une coentreprise, et ils n'entretiennent entre eux aucune relation de mandataire, de mandant ou de partenariat. Aucun cabinet membre ne peut obliger KPMG International Limited, l'une ou l'autre de ses entités liées ou un autre cabinet membre envers une tierce partie. KPMG International ou l'une ou l'autre de ses entités liées ne peut non plus obliger aucun cabinet membre.

Vous pouvez obtenir [ici](#) le nom de chaque cabinet d'audit qui est membre de l'organisation et les pays de l'UE et de l'EEE dans lesquels chaque cabinet est autorisé à titre d'auditeur nommé par voie législative ou possède son siège social, son administration centrale ou son établissement principal.

KPMG au Canada fait partie de l'organisation mondiale de KPMG offrant des services professionnels en audit et en fiscalité ainsi que des services-conseils à diverses organisations des secteurs public et privé. La structure organisationnelle de KPMG favorise une qualité de service uniforme et l'adhésion à un ensemble de valeurs que partagent ses cabinets membres aux quatre coins du monde.

KPMG au Canada est une société canadienne à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario. Elle est détenue en propriété exclusive par ses associés. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, KPMG au Canada comptait en moyenne 807 associés (784 associés en 2020).

Nom et propriété

KPMG est une marque déposée de KPMG International et le nom communément utilisé pour désigner les cabinets membres de KPMG. Les droits des cabinets membres relatifs à l'utilisation du nom et des marques de KPMG sont énoncés dans les conventions conclues avec KPMG International.

En règle générale, les cabinets membres sont détenus et gérés à l'échelle locale. Chaque cabinet membre doit s'acquitter de ses propres obligations et responsabilités. Il n'incombe pas à KPMG International ni aux autres cabinets membres de s'acquitter des obligations et responsabilités d'un cabinet membre.

Les cabinets membres peuvent être constitués de plus d'une entité juridique distincte. Le cas échéant, chaque entité juridique distincte est seulement responsable de ses propres obligations et responsabilités, à moins qu'il en ait expressément été convenu autrement.

Responsabilités et obligations des cabinets membres

En vertu de leurs contrats de réciprocité conclus avec KPMG International, les cabinets membres sont tenus de respecter les politiques et règlements de KPMG International, y compris les normes de qualité qui régissent leur fonctionnement et leurs modes de prestation pour être vraiment concurrentiels. Cela comprend le fait d'avoir une structure qui garantit la continuité et la stabilité, d'être en mesure d'adopter les stratégies internationales, de partager les ressources (entrantes et sortantes), de servir les multinationales clientes, de gérer le risque et de déployer les méthodes et les outils de KPMG International.

Chaque cabinet de KPMG assume la responsabilité de sa gestion et de la qualité de son travail.

Les cabinets membres adhèrent à un ensemble de valeurs communes de KPMG.

Les activités de KPMG International sont financées par des sommes versées par les cabinets membres. La méthode de calcul de ces sommes est approuvée par le conseil d'administration mondial et s'applique aux cabinets membres de manière cohérente. Il peut être mis fin au statut de cabinet membre de KPMG et à la participation à l'organisation mondiale de KPMG d'un cabinet si, entre autres, il n'a pas respecté les politiques, les procédures et la réglementation établies par KPMG International ou l'une de ses autres obligations envers KPMG International.

Assurance responsabilité civile professionnelle

Une assurance est souscrite au titre des réclamations pour négligence professionnelle. L'assurance offre une protection territoriale à l'échelle mondiale.

Structure de gouvernance

Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG International sont le conseil mondial, le conseil d'administration mondial et l'équipe de direction mondiale. De plus amples renseignements sur la structure de gouvernance de KPMG International sont présentés dans le [Rapport sur la transparence de 2021 de KPMG International](#).

KPMG au Canada compte deux principaux documents constitutifs : le Contrat de société et les Procédés et méthodes.

Ensemble, ces documents établissent la structure et les principaux procédés et méthodes de gouvernance de KPMG au Canada. Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG au Canada sont le comité de direction et le conseil d'administration.

Comité de direction

Le comité de direction se compose du chef de la direction et associé principal, des associés directeurs, ainsi que d'un nombre additionnel d'associés que le chef de la direction et associé principal peut déterminer de temps à autre. Le comité de direction assume la responsabilité globale de la gestion de KPMG au Canada, ce qui comprend la qualité, la solidité et la rentabilité des activités du cabinet.

Les membres du comité de direction sont nommés pour une durée indéterminée jusqu'à leur destitution par le chef de la direction et associé principal.

Conseil d'administration

L'entreprise, les biens et les affaires de KPMG au Canada sont gérés sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration a une responsabilité de gérance du cabinet, ce qui comprend la surveillance de la planification stratégique, de la gestion des risques et de la planification de la relève, de même que la nomination du président et du vice-président du conseil.

Le conseil d'administration se compose du chef de la direction et associé principal et de 17 associés. Tout membre du conseil d'administration, à l'exception du chef de la direction et associé principal, cesse automatiquement d'être membre du conseil d'administration au moment de sa nomination au comité de direction. À l'exception du chef de la direction et associé principal dont le mandat initial est de cinq ans, les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans par le comité des candidatures. Ils ne peuvent être élus que pour deux mandats complets consécutifs.

Principaux comités de gouvernance

Le conseil d'administration se compose de six grands comités pour la gestion des aspects clés de la gouvernance de KPMG

au Canada. Il s'agit du comité de la relève, du comité de l'exploitation et des finances, du comité de la rémunération des associés, du comité des communications et de la gouvernance, du comité des droits des associés et du comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances.

Comité de la relève - La mission du Comité de la relève consiste à examiner les processus et procédures de perfectionnement des futurs leaders, y compris les leaders du service à la clientèle, les leaders sectoriels et la direction du cabinet. Le comité de la relève se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité de la relève se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de l'exploitation et des finances - La mission du comité de l'exploitation et des finances consiste à examiner l'orientation stratégique définie par le comité de direction et à veiller à ce que le plan d'affaires annuel et le plan financier du cabinet reflètent ces stratégies. Le comité de l'exploitation et des finances se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le comité de l'exploitation et des finances se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de la rémunération des associés - La mission du comité de la rémunération des associés consiste à examiner les recommandations annuelles du comité de direction concernant la rémunération de tous les associés, du comité de direction et du chef de la direction et associé principal conformément au Contrat de société et aux Procédés et méthodes. Le comité de

la rémunération des associés se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité de la rémunération des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des communications et de la gouvernance – La mission du comité des communications et de la gouvernance consiste à fournir des orientations et à surveiller l'approche de KPMG au Canada concernant les questions de gouvernance, ce qui comprend la formulation de recommandations au conseil d'administration quant aux processus et aux structures de gouvernance appropriés, l'examen des exigences pour les comités du conseil d'administration et la surveillance de la conformité aux lignes directrices reconnues en matière de gouvernance. Le comité des communications et de la gouvernance se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité des communications et de la gouvernance se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des droits des associés – La mission du comité des droits des associés consiste à aider le conseil d'administration à examiner les appels déposés par des associés concernant des questions comme la rémunération, le licenciement et les mesures disciplinaires. Le comité des droits des associés se compose de cinq membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le comité des

droits des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances – La mission du comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances consiste à examiner les recommandations du comité de direction concernant les candidats à l'admission à la société, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature à l'interne, après avoir dûment tenu compte du processus suivi et des besoins du cabinet en matière de recrutement de nouveaux associés dans une perspective de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance. Le comité examine aussi les recommandations du comité de direction relativement aux acquisitions d'entreprises ainsi qu'aux alliances stratégiques. Le comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Chef de la direction et associé principal – Le chef de la direction et associé principal est membre du conseil d'administration et président du comité de direction. Le chef de la direction et associé principal est responsable de l'orientation des activités et des politiques de KPMG au Canada, en plus de nommer les membres du comité de direction et de faire des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des bénéfices aux membres du comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans, et il peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans.

Annexe B - Information financière

Les renseignements financiers suivants se rapportent à l'exercice de KPMG au Canada qui s'est terminé le 30 septembre 2021. Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Produits globaux tirés de l'audit des états financiers de sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE (comme indiqué à l'annexe C)	18,2
Produits globaux tirés de la prestation de services non liés à l'audit autorisés à des sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE (comme indiqué à l'annexe C)	1,0
Total des produits bruts de KPMG au Canada, y compris les montants indiqués ci-dessus	1,996.0

Les produits bruts comprennent les montants versés à d'autres cabinets membres de KPMG qui ont contribué à l'exécution d'audits légaux.

Chiffre d'affaires total réalisé par les cabinets d'audit de l'Union européenne (« UE ») ou de l'Espace économique européen (« EEE ») découlant de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels*

Les produits globaux générés par les cabinets d'audit de KPMG des États membres de l'UE et de l'EEE et qui découlent de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels se sont établis à 2,05 milliards d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2021. Les montants des produits globaux tirés de l'audit légal de cabinets de l'UE ou de l'EEE sont présentés sur la base du meilleur calcul pouvant actuellement être effectué et sont convertis au cours de change moyen des 12 mois terminés le 30 septembre 2021.

* Les informations financières énoncées représentent les informations cumulées des cabinets distincts de KPMG de l'UE et des états membres de l'EEE qui fournissent des services professionnels aux clients. Ces informations sont cumulées ici seulement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit aucun service aux clients ni ne génère aucun produit lié aux clients.

Annexe C – Entités d'intérêt public selon l'Union européenne qui sont clientes en audit

La liste ci-dessous répertorie les clients en audit concernés de KPMG au Canada dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé au sein de l'UE au 30 septembre 2021.

- La Banque de Nouvelle-Écosse
- Hydro-Québec
- Gran-Tierra Energy Inc.
- Valeura Energy Inc.
- Taseko Mines Limited
- Total Capital Canada Ltd.

kpmg.com/ca/audit-fr

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2021 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale de KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. 13759



Réalisons-le